Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 52 (1967)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Paraît chaque mois
Lausanne, juillet - août 1967
52e année Nos 7 - 8

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

La Coopérative de cautionnement de l'Union en est à ses 25 ans d'existence. Cet événement a été marqué modestement mais dignement à l'occasion de sa 25e assemblée générale ordinaire. Les rapporteurs ont mis l'accent sur l'idée généreuse des fondateurs et fait ressortir l'activité bienfaisante déployée au cours de ce premier quart de siècle.

Cette période expérimentale a eu un plein succès à tel point qu'on a pu se convaincre que le cautionnement mutuel est la formule d'avenir qui permet la couverture rapide et aisée des crédits d'exploitation sollicités par les économiquement faibles. Ceux-ci gardent toute liberté d'action, n'étant plus soumis aux obligations et pressions résultant du cautionnement personnel. La personne du requérant étant jugée sous le double aspect de son honorabilité et de sa capacité de remboursement, il se trouve que les Caisses locales affiliées donnent la préférence à la garantie fournie par cet organisme.

Il convient donc de saluer tout particulièrement l'initiative prise par les fondateurs de la Coopérative de cautionnement et de favoriser son développement en accordant tous nos encouragements à ceux qui en assurent actuellement le fonctionnement. Nous ne pouvons mieux le faire ici qu'en donnant un reflet spécial à la manifestation que fut cette assemblée jubilaire.

25e assemblée générale ordinaire de la Coppérative de cautionnement

Cette assemblée était organisée dans le cadre du Congrès de Lugano du samedi 20 mai. Elle marquait même l'ouverture des différentes manifestations qui devaient s'y dérouler. Quelque 350 délégués y prirent part, la plupart, venant de très loin, ayant dû faire le voyage la veille déjà, la séance s'ouvrant à 10 h. 45 dans la grande salle du MAC-HALL, près de la Fiera.

Grâce aux écouteurs mis à leur disposition, les délégués romands comme les tessinois prirent un vif intérêt à suivre, dans leur langue, les débats qui se déroulaient en allemand. Nous reproduisons ici intégralement les exposés qui ont été présentés conformément à l'ordre du jour de l'assemblée. Voici tout d'abord les termes de l'allocution d'ouverture prononcée par le président du jour, charge remplie exceptionnellement cette année par le directeur de l'Union, *M. A. Adelmann*, docteur en droit.

Mesdames et Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

A la suite d'un malheureux accident qui le contraint à un séjour prolongé en clinique, M. Gall Eugster, notre distingué président, n'est hélas pas en mesure de présider, cette année, l'assemblée générale de notre Coopérative de cautionnement. Son Conseil d'administration m'a donc chargé de le faire à sa place. Je suis particulièrement sensible à l'honneur qui m'échoit ainsi, car l'activité et la capacité d'action de la Coopérative de cautionnement me tiennent tout particulièrement à cœur depuis les années où j'en assumais la gérance. De plus, la manifestation de

La tribune des officiels

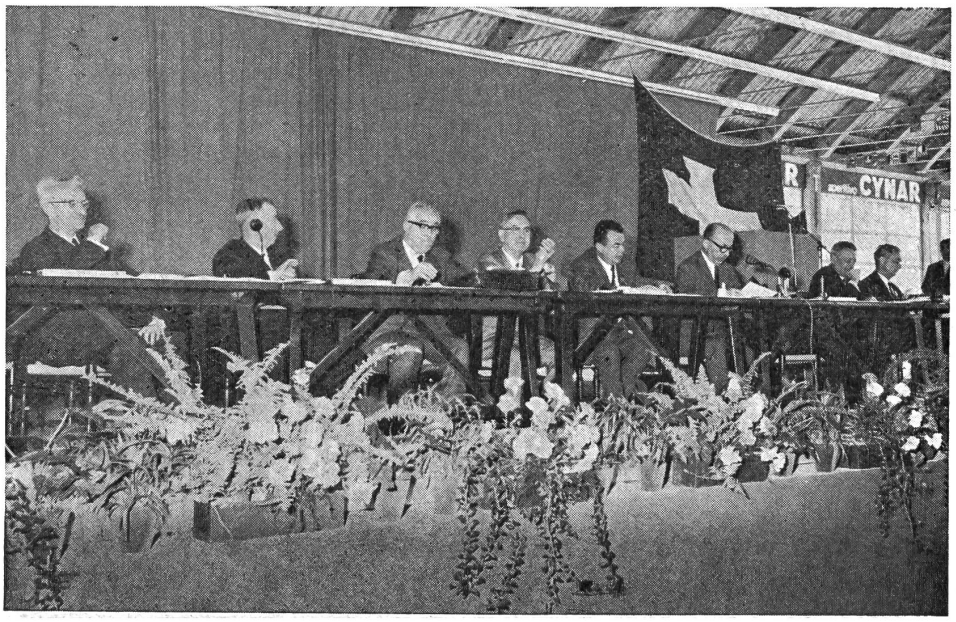

Vous lirez dans ce uuméro

1. La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.
2. Chronique économique et financière.
3. Les Caisses Raiffeisen genevoises.
4. Un immense tonneau des Danaïdes.
5. Les raiffeisenistes jurassiens ont siégé à Fontenais.
6. Le coin de la pratique.
7. Nouvelles des Caisses affiliées.

cette année revêt une signification supérieure, puisque notre institution fête son 25e anniversaire de services fructueux au profit des Caisses Raiffeisen.

C'est sur l'initiative du directeur Heuberger que les délégués de 104 Caisses de crédit mutuel ont décidé en 1942 la création de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Les débuts furent modestes ; les cautionnements simples ne pouvaient en effet excéder 2000 fr. et ceux garantissant des hypothèques de rang postérieur 10 000 francs. Là encore, nous avons appliqué avec succès un des principes de notre mouvement : commencer modestement en toutes choses, ne point surestimer sa capacité d'action, mais néanmoins la développer toujours davantage et l'améliorer en lui assurant une solide base financière, puis adapter les prestations à ce développement et les élargir ensuite en proportion. C'est ainsi que des revisions de statuts ont permis, en 1945, 1948, 1955, 1960 et 1963, d'augmenter successivement les possibilités de la Coopérative jusqu'à 15 000 francs pour les cautionnements simples et 50 000 fr. pour ceux garantissant des hypothèques de rang postérieur ; et aujourd'hui, nous allons derechef vous proposer d'accroître massivement ces possibilités, et ceci respectivement à 20 000 francs et 100 000 fr. Avec cette proposition, notre institution aura, en 25 ans, multiplié par 10 ses prestations en matière de cautionnement.

La revision des statuts de 1955 amena un allégement supplémentaire aux preneurs de cautionnement en les libérant du sociétariat et de l'obligation de souscrire des parts sociales ; celle de 1960 réduisait en outre de $^1/_4$ à $^1/_8$ la contribution des Caisses affiliées aux pertes subies pour un cautionnement assumé par la Coopérative. Aujourd'hui, nous voudrions proposer à nos Caisses sociétaires, en guise de petit cadeau d'anniversaire, de supprimer même cette quote-part. En 25 ans, notre institution a donc pu étendre successivement ses possibilités d'intervention.

Grâce à une saine administration et à une gestion des plus sérieuses, mais grâce aussi à l'appréciation consciencieuse par les organes responsables des Caisses des demandes présentées, il fut possible de renforcer considérablement les bases financières de la Coopérative, de sorte qu'elle peut aujourd'hui assumer avec confiance des risques accrus. Durant ces 25 années, le montant des pertes qu'elle a subies n'a atteint que quelque 21 000 fr., alors que le fonds de réserve a pu être porté, pendant ce même laps de temps, à 1 million de francs en chiffre rond, malgré les modestes primes qui ont été, elles aussi, réduites de moitié par rapport aux conditions appliquées au début.

Dans les années de l'après-guerre, l'essor enregistré tant par le secteur de l'épargne que par celui du crédit a sans cesse mis à rude épreuve la capacité d'action des Caisses de crédit mutuel. Tantôt ce furent la pléthore d'argent liquide et le souci d'utiliser à bon escient les fonds confiés, tantôt la concurrence croissante à grand coup de propagande prétendant accorder plus facilement des crédits à des conditions particulièrement avantageuses. Notamment l'octroi de crédits en blanc par maints établissements bancaires et plus récemment encore la propagation du petit crédit par les grandes banques exercent un effet concurrentiel sur la politique de crédits de nos Caisses et affectent parallèlement un des principes éprouvés du système Raiffeisen qui prescrit à nos institutions de n'octroyer des prêts et crédits que contre garanties.

En améliorant sans cesse les services de notre Coopérative de cautionnement, notre objectif fut et reste la mise à la disposition de nos Caisses d'un instrument dispensateur de prêts et crédits pour la population rurale à même de maintenir en permanence sa capacité concurrentielle. Je suis heureux de pouvoir relever que nos efforts dans ce sens ont toujours rencontré jusqu'ici l'appui sollicité, puisque nos propositions de revision ont, chaque fois, été approuvées. Aussi, tous ceux qui ont contribué à l'édification et à l'essor de notre institution ont-ils tout lieu d'être satisfaits de ses succès et de ses prestations. Au cours de ces 25 ans, notre Coopérative a assumé 8522 cautionnements pour un montant global de 75,5 millions de francs. Proportionnellement à la totalité des prêts cautionnés que nos Caisses et la Caisse centrale ont consentis pendant ce temps-là, cette somme ne paraît pas énorme. Nous pouvons néanmoins constater que la Coopérative de cautionnement rencontre d'année en année un intérêt croissant, comme le relève, sans vouloir anticiper pour autant, le rapport de notre gérant. Je vous sais gré de manifester votre intérêt à notre institution en participant à notre assemblée générale de ce jour et de nous encourager ainsi dans nos efforts.

Je déclare ouverte la 25e assemblée générale de notre Coopérative de cautionnement.

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée désigne deux scrutateurs en la personne de :

1. M. Joseph Arnold, caissier, Bürglen (UR) ;
2. M. Edy Arrigoni, caissier, Novazzano (TI),

tandis que le président complète le bureau par la nomination de M. Paul Klaus, gérant, au poste de secrétaire. MM. Edgar Grünig, reviseur, et Giacomo Pellandini, fondé de pouvoir, fonctionnent comme traducteurs français et italien.

Enchaînant, le président prie le gérant de la Coopérative de cautionnement, *M. Paul Klaus*, fondé de pouvoir, de présenter son rapport annuel.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et présentation des comptes annuels de 1966

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Vous avez reçu, avec la convocation à l'assemblée de ce jour qui vous a été remise dans les délais statutaires, un exemplaire du rapport de gestion 1966.

Un quart de siècle s'étant écoulé depuis la fondation de notre Coopérative de cautionnement, nous avons, à l'intention des générations futures, retracé brièvement dans le corps de ce rapport les étapes importantes du développement enregistré par notre institution.

Dans le discours inaugural qu'il a prononcé au nom du Conseil d'administration, le directeur Edelmann a parlé du but que notre Coopérative se propose d'atteindre et de la mission qu'elle a l'ambition d'accomplir, mission qui peut se résumer en ces mots : contribuer au renforcement de la capacité d'action des Caisses affiliées, ceci pour le profit et le bien de leurs sociétaires. Avec une légitime satisfaction, il a pu souligner les importants services rendus au mouvement Raiffeisen tout entier durant ces 25 dernières années.

Il me reste ainsi l'agréable devoir de mettre en relief quelques chiffres que je compléterai par des réflexions inspirées par les nombreuses expériences faites au cours du dernier exercice.

*
* *

Permettez-moi tout d'abord d'émettre quelques considérations sur l'évolution de la vie économique du pays en 1966. Un tel coup d'œil rétrospectif n'est certainement pas superflu, l'activité déployée par les coopératives de cautionnement n'étant pas sans influence sur la situation du commerce, de l'artisanat ou de l'agriculture.

Je vous disais, l'an dernier, que l'économie helvétique donnait des signes perceptibles de stabilisation. Au début de 1966 encore, on put croire que cette tendance à une certaine normalisation de la conjoncture irait en s'accentuant même. La stagnation des importations, un certain ralentissement de l'activité d'investissements, semblaient confirmer l'exactitude de ce pronostic. Toutefois, en cours d'année, le volume des exportations et des importations s'enfla de nouveau. Le solde passif de la balance commerciale, qui avait rétrogradé de 4 à 3 milliards de francs en 1965, tomba jusquà 2,8 mil-

Note de la rédaction

Ce numéro comprend 24 pages. Il paraît comme numéro double de juillet - août. Le prochain paraîtra en septembre.

M. Paul Klaus, gérant de la Coopérative de cautionnement

liards. La balance des revenus, déficitaire depuis quelques années, révèle à nouveau un solde actif. Par balance des revenus, on comprend le solde de toutes les créances et de tous les engagements qui résultent de la balance du commerce et de la balance des services visibles et invisibles avec l'étranger, y compris le revenu des capitaux. La demande de fonds à l'échelle mondiale, les investissements substantiels à l'étranger de notre propre industrie, ont transformé la Suisse en un exportateur important de capitaux. Cette évolution a naturellement eu ses répercussions sur le marché indigène de l'argent.

Pour des raisons suffisamment connues, la poussée des salaires et des prix n'a pas pu être contenue. L'index des prix à la consommation accuse, après l'augmentation de 5 % de l'exercice précédent, une nouvelle aggravation de 4,6 % due certainement de façon prépondérante à l'abolition du dirigisme dans le domaine de la fixation du prix des loyers. Ce quota d'accroissement peut paraître modeste au premier abord. Pour en mesurer toute la portée, il suffit de se poser la question : où en seront les choses, à ce rythme-là, dans 5 ou 10 ans ? Les plus grands dangers semblent provenir du côté des revendications incessantes visant à obtenir de nouvelles réductions des heures de travail ainsi que des déficits croissants que révèlent les budgets des pouvoirs publics.

Il convient naturellement de ne pas oublier que les progrès de l'industrialisation posent des problèmes d'infrastructure aux solutions coûteuses, tels que construction de routes, de bâtiments scolaires, d'hôpitaux, d'installations d'épuration des eaux, etc. A l'instar de l'économie privée, la Confédération, les cantons et les communes devront bien se rendre à l'évidence que l'augmentation annuelle régulière des recettes d'Etat n'est pas quelque chose d'automatique et d'assuré à la longue. Il reste à espérer que l'élaboration de plans financiers à long terme, dont il est tant question aujourd'hui, permettra de rétablir une heureuse harmonie entre les dépenses de l'Etat et le revenu national.

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu des impératifs du programme, je m'imagine aisément que vous avez dû vous lever de bon matin et que la plupart d'entre vous ont un long déplacement derrière eux. Vous souhaitez donc, à juste raison, que le rapporteur soit aussi bref que possible, attente que je vais m'efforcer de satisfaire.

Dans cet ordre d'idées, il est vrai que je me permets d'admettre que vous n'aurez pas glissé notre rapport annuel dans le tiroir des oublis, mais que vous l'avez lu avec intérêt. Si tel est bien le cas, soyez en remerciés !

Pour vous comme pour nous, il est avant tout réjouissant de savoir que notre Coopérative de cautionnement est nouvellement parvenue à s'affirmer par une progression quasi générale de ses différents secteurs d'activité. Le nombre des demandes et celui des contrats signés se sont accrus, les engagements souscrits sont en augmentation, ce qui fait que nous occupons la troisième place parmi les institutions à but identique en Suisse.

Fort heureusement, 1966 fut un exercice exempt de pertes, constatation bienvenue en cette année commémorative. Ce fait réjouissant traduit une fois de plus la gérance consciencieuse de plusieurs centaines de nos engagements par les organes dirigeants de nos Caisses affiliées auxquels nous réitérons notre gratitude.

L'extension partiellement massive de nos possibilités de cautionnement, telle qu'elle est prévue à l'ordre du jour, ne manquera pas d'entraîner l'obligation de parfaire l'étude des demandes par des enquêtes sur place, ceci bien entendu en collaboration avec les dirigeants de la Caisse locale intéressée.

Sur les 461 nouveaux engagements souscrits, 136 d'entre eux, soit près de 30 %, l'ont été au profit de l'agriculture, ce qui illustre, une fois de plus, l'attachement que manifeste la paysannerie envers les Caisses Raiffeisen. Grâce à notre concours, de jeunes agriculteurs furent en mesure de louer ou d'acheter un domaine, d'acquérir le tracteur indispensable ou de rationnaliser leur exploitation. Sur le total de 3265 engagements en vigueur au 31 décembre 1966, 1122, soit environ 30 %, ont été signés au profit des travailleurs de la terre.

L'augmentation croissante des frais de construction, notamment pour les maisons familiales, oblige dans une certaine mesure le bailleur de fonds à revoir ses normes de financement. Pour tout projet dont le style extravagant entraîne l'enchérissement de l'œuvre, un apport plus substantiel de fonds propres se doit d'être exigé. Il en va de même lors de l'acquisition d'une villa de luxe, l'établissement du plan de financement étant subordonné à une participation personnelle de l'acheteur représentant au minimum 25 % du coût total.

Au surplus, nous avons toujours considéré qu'il était de prudente politique d'évaluer la situation financière du maître de l'ouvrage et que le revenu dont il dispose soit en corrélation avec les charges inhérentes au service de la dette qu'il devra contracter.

Dans cet ordre d'idées, il nous paraît opportun de revenir sur un problème qui, contrairement à la conception anciennement en vigueur, se hisse de plus en plus au niveau de l'actualité, celui de l'amortissement systématique des hypothèques de premier rang, comme il est tout naturellement appliqué sur les titres de rang postérieur.

A fin 1966, l'endettement total grevant le sol helvétique atteignait 64 milliards de francs, soit l'un des plus élevés du monde, avec quelque 10 700 francs par habitant. Cette moyenne est de 8500 fr. en Suède, de 7500 fr. aux Etats-Unis, alors qu'elle n'atteint que 700 fr. en Autriche, voir 600 fr. en Belgique.

En Suisse, il n'existe aucune réglementation uniforme touchant l'amortissement des premières hypothèques. Il est plus ou moins pratiqué en Suisse romande, dans les Grisons et au Tessin, alors que dans la partie centrale et orientale du pays, il n'a guère trouvé d'écho.

Nous ne pourrions qu'approuver une réduction progressive des charges antérieures, adaptée aux circonstances, s'il en résultait, pour nous, qui assumons les risques, un allégement plus ou moins sensible, en corrélation avec le droit des hypothèques de rang postérieur, garanties complémentairement par nous, de profiter des cases libres.

*

* *

Ce fut en 1950 pour la première fois puis en 1958 et par conséquent pour la 3e fois aujourd'hui que la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel tient ses assises an-

nuelles à Lugano. Il sied de remercier tout particulièrement nos amis raiffeisenistes d'outre-Gothard qui ont, eux aussi, reconnu la valeur intrinsèque de notre institution d'entraide et de leur souhaiter la bienvenue en tant que délégués. Parmi les Caisses fondatrices de 1942 se trouvait aussi celle de Sonvico, à cette époque la seule du Tessin, dont l'initiative inspira par la suite, en 1949, la Cassa Rurale de Rivera. Lors de l'assemblée générale de 1958, notre Coopérative comptait déjà 18 Caisses tessinoises parmi ses sociétaires et aujourd'hui, elles sont au nombre de 39, soit une bonne partie déjà de la Fédération cantonale. La campagne de propagande que nous avons lancée sur le plan suisse, il y a quelques temps, a trouvé là aussi un terrain fertile qui laisse augurer d'autres succès encore.

A fin 1966, nous assumions au Tessin 9 cautionnements complémentaires pour une somme globale de 83 000 fr., alors que 39 autres positions, d'un montant total de 141 000 fr., étaient garanties par notre seule signature, mais auxquelles le nantissement d'un certain nombre de polices d'assurances apporte un allégement plus ou moins marqué. Parmi ces 39 postes, on trouve une série de prêts ayant également servi à financer le coût de transformations et d'améliorations apportées à des habitations, mais d'une importance plutôt secondaire quant à leur montant. Etant donné que les frais d'établissement des hypothèques sont, au Tessin, parmi les plus élevés de Suisse, nous avons renoncé, exceptionnellement dans plus d'un cas et malgré l'affectation envisagée des prêts accordés, à revendiquer un droit de gage. Outre ces droits exorbitants, le jugement porté par les organes locaux sur le requérant et le fait que de tels engagements s'amortissent généralement plus vite que les dettes hypotécaires garanties complémentairement par un cautionnement, furent déterminants pour nous dans ces cas-là. L'emprunteur doit simplement signer en plus, chaque fois, une déclaration écrite, qui n'a en fait qu'une portée morale, par laquelle il s'engage à ne point grever son immeuble en faveur d'un tiers sans notre assentiment et celui de la Caisse intéressée.

Nous nous réjouissons donc, aujourd'hui déjà, de l'heureuse perspective de pouvoir annoncer, lors de notre prochain congrès sur sol tessinois, une participation encore plus active des « cari Confederati d'oltro Gottardo » à notre Coopérative de cautionnement.

Qu'ils en soient d'ores et déjà sincèrement remerciés !

*

* *

Mesdames et Messieurs,

Ainsi que vous l'aurez déjà constaté, le résultat du compte d'exploitation de notre institution est des plus satisfaisants. Je vous propose au nom du Conseil d'administration de répartir comme suit l'excédent brut de 225 301.90 francs (a.p. 195 691.10 fr.) :

	Fr.
Intérêt de 3 % sur un capital social y ayant droit de Fr. 3 406 400.—	102 192.—
Versement au fonds de réserve	123 109.90
Total	225 301.90

Arrivé au terme de mes considérations, il me reste à vous remercier :

— vous, Messieurs les délégués, de votre aimable collaboration, mais aussi de votre compréhension, lorsqu'il nous fallut, après un examen exempt de préjugés et après mûre réflexion, rejeter une demande ;

— vous, Messieurs les membres de notre Conseil d'administration de la confiance témoignée au rapporteur et à M. Séchaud, sous-directeur, mon plus étroit collaborateur ;

— vous, Messieurs les directeurs de l'Office de revision et de la Caisse centrale, de l'appui que vous m'avez une fois de plus si généreusement accordé ;

— enfin vous, Messieurs les membres des organes de l'Union, du vif intérêt que vous portez à nouveau à notre Coopérative par votre présence à notre assemblée générale de cette année.

Puissent les 25 prochaines années qui nous séparent du jubilé concrétiser le raffermissement constant de nos positions et confirmer ainsi, au profit des classes laborieuses, le dicton qui dit que « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Je suis ainsi arrivé au terme de mon exposé et vous remercie de votre aimable attention.

Remerciant M. Klaus, gérant, pour son exposé, le président de l'assemblée profite de le féliciter pour ses 25 ans d'activité au service de la Coopérative de cautionnement. C'est en effet dès la fondation de l'institution, donc depuis un quart de siècle, que M. Klaus collabore à l'administration de la Coopérative de cautionnement dont il assume la responsabilité de la gérance depuis 4 ans. En parfaite connaissance de cause et avec prudence, M. Klaus examine les demandes qui lui parviennent, donne les renseignements nécessaires et surveille le versement des amortissements contractuels par les bénéficiaires de cautionnement. Pour le zèle qu'il n'a cessé de manifester, l'assemblée ratifie les sentiments de sincère gratitude exprimés par le président envers M. Klaus, et lui souhaite santé et force pour qu'il puisse, à l'avenir encore, servir notre institution.

Avant d'ouvrir la discussion sur le rapport du gérant de la Coopérative, le président prie l'organe de surveillance de rendre compte de son mandat de contrôle, puis de se prononcer sur la situation de l'institution en faisant des propositions concrètes en vue de l'approbation des comptes annuels. Ce rapport, présenté tout d'abord en allemand par *M. Charles Schibli*, président de la Caisse de crédit mutuel de Fislisbach (AG), puis en français par *M. Henri Coeytaux*, caissier à Yens (VD), conclut à l'adoption des propositions du Conseil d'administration telles qu'elles sont contenues dans l'exposé du gérant, mais complétées par des remerciements à l'administration, à la commission de direction ainsi qu'au gérant, M. Paul Klaus et à ses collaborateurs pour leur dévouement et l'excellent travail accompli, enfin à la Caisse centrale pour sa prise en charge des frais de personnel et de bureau.

Par un vote unanime et sans discussion, l'assemblée fait alors siennes ces résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1966. Décharge en est ainsi donnée aux organes responsables.

L'ordre du jour prévoit encore une

Revision des statuts

Comme l'a déclaré le président dans son allocution d'ouverture, c'est la 6e qui intervient à l'effet d'adapter les prestations de l'institution à son développement et d'augmenter successivement ses possibilités d'action. Voici d'ailleurs en quels termes le président s'exprime pour présenter cette revision des revisions.

Le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement vous suggère une revision de trois articles des statuts. Nos propositions figurent à la page 4 de la convocation à l'assemblée générale de ce jour.

L'art. 10, al. 4, se doit uniquement d'être complété par l'adjonction de notre organe de presse en langue italienne qui paraît depuis l'an dernier en édition indépendante, le « Messaggero Raiffeisen », en tant qu'instrument de publication pour la convocation de notre assemblée générale.

L'art. 21 devrait nous permettre d'élargir sensiblement nos possibilités de cautionnement. Attendu que l'article 11 du règlement d'administration des Caisses Raiffeisen suisses prévoit l'octroi de prêts jusqu'au montant maximum de 20 000 fr. avec au moins deux cautions, nous aimerions que notre Coopérative puisse s'engager, elle aussi, jusqu'à 20 000 fr., lorsque la demande n'est pas appuyée par une hypothèque de rang postérieur. Dans cet ordre d'idées, je vous signale également que le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement a décidé, dans sa dernière séance, de prélever sur ces avances sans garantie complémentaire

une prime uniforme de ½ % et d'abandonner la pratique en vigueur jusqu'ici qui prévoyait un taux de ¾ % pour la fraction excédant un engagement de 10 000 francs.

De plus en plus fréquemment aussi, nous sommes sollicités d'examiner la possibilité de pouvoir cautionner des crédits temporaires d'une certaine importance accordés plus spécialement aux acheteurs de lait ou fromagers. Il s'agit essentiellement d'avances à court terme qui doivent permettre aux bénéficiaires de faire le pont entre le jour de la paie du lait et celui de la réception des fonds à percevoir des fédérations laitières ou de l'Union suisse du commerce du fromage. De telles demandes émanent également d'organisations agricoles, plus spécialement des associations vinicoles, des coopératives pour l'utilisation des fruits, etc. Le Conseil d'administration est d'avis que la Coopérative de cautionnement devrait être en mesure de souscrire de tels engagements jusqu'à concurrence de 50 000 francs.

On peut admettre que ces cautionnements ne devraient pas, dans la règle, comporter de gros risques, l'ouverture du crédit étant soumise à la condition que tous les paiements et bonifications se fassent directement à la Caisse créancière. Nous sommes persuadés que les Caisses apprécieraient les services qui leur seraient ainsi rendus. Non seulement ils augmenteraient leur capacité d'action, mais animeraient encore le secteur des comptes courants, l'un des plus intéressants du point de vue du rendement.

En outre, nous aimerions vous proposer, à la *lettre c de l'art. 21, al. 2*, une augmentation massive de nos possibilités d'intervention, soit de 50 000 à 100 000 fr., en tant que garantie complémentaire à l'appui d'une hypothèque de queue. Le besoin de crédit croissant de l'agriculture et de l'artisanat, ainsi que les frais de construction en augmentation constante mettent les Caisses de nos communes rurales, mais plus particulièrement encore celles desservant des régions suburbaines ou sises à proximité des centres industriels, en demeure de garantir des hypothèques de rang postérieur dans une mesure beaucoup plus large que par le passé. Les expériences prouvent de plus en plus, compte tenu de l'évolution du marché des biens-fonds et de l'enchérissement continu de la construction, qu'une hypothèque cautionnée de 50 000 fr. ne suffit plus de nos jours, même en exigeant du maître de l'ouvrage un apport supplémentaire de fonds propres. Nous savons par ailleurs que d'autres coopératives de cautionnement hypothécaire, de caractère plutôt urbain il est vrai, ont élargi leurs possibilités d'intervention de façon beaucoup plus massive encore. Pour nos Caisses toutefois, une somme de 100 000 fr. devrait amplement suffire. Il est néanmoins prévu de limiter généralement notre cautionnement à 75 000 fr. pour des hypothèques grevant des domaines agricoles ou des bâtiments à caractère artisanal, de ne pas dépasser 50 000 francs pour des maisons mono-familiales et de ne souscrire au montant total de 100 000 fr. que pour des immeubles abritant plusieurs familles.

Finalement, nous vous suggérons de biffer *l'article 31* des statuts. Il prévoyait jusqu'ici que si la Coopérative était mise à contribution pour un cautionnement assumé, la Caisse affiliée ou la Caisse centrale qui avait effectué le prêt était tenue de lui rembourser une partie de la perte subie, mais au maximum le huitième de cette dernière. Cette disposition dictée, lors de la fondation de l'institution, par un sentiment de prudence et de solidarité était concevable à l'époque, d'autant plus qu'elle offrait une certaine garantie. Aujourd'hui, cependant, comme le relèvent d'ailleurs le rapport annuel et notre gérant dans ses commentaires de tout à l'heure, la Coopérative de cautionnement jouit d'une excellente situation matérielle et dispose d'un appréciable fonds de réserve. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'abandonner cette contribution des Caisses. Nous avons de bonnes raisons de le faire, car les expériences faites jusqu'ici prouvent que les dirigeants de nos institutions locales sont parfaitement à même, dans la majorité des cas, d'étudier sérieusement les demandes qu'ils nous transmettent. Au surplus, la solution adoptée jusqu'ici n'était pas satisfaisante. En effet, conformément aux statuts, toutes les avances effectuées par nos Caisses se doivent d'être intégralement garanties, ce qui n'était en fait pas le cas pour toutes les positions cautionnées par notre institution, celles-ci n'étant couvertes qu'à raison de 7/8. Nous avons également constaté qu'au cours de ces 25 années d'activité, la Coopérative n'a été mise à contribution que dans 12 cas de perte, nullement prévisibles d'ailleurs au moment de l'octroi du prêt. Les pertes elles-mêmes furent relativement modestes ; elles représentèrent un peu plus de 21 000 francs.

Dans tous les cas cependant, pour lesquels nous serions contraints de signer un cautionnement contre notre gré, donc sous la pression des dirigeants locaux, nous prévoyons, dorénavant, lors de la signature de l'engagement, la conclusion d'une convention spéciale mettant la Caisse intéressée en demeure de nous rembourser le quart de la perte qui pourrait éventuellement résulter du cautionnement assumé. Il va sans dire que cette solution ne sera retenue que dans des cas tout à fait exceptionnels, ceci pour la bonne raison déjà que nous entendons bien rester maîtres de nos décisions.

Ces propositions ont pour but d'élargir sensiblement les possibilités de cautionnement de notre Coopérative et, partant, de renforcer de manière appréciable les prestations de nos Caisses Raiffeisen. En conséquence, je vous prie de bien vouloir les approuver.

La discussion ouverte sur la revision des statuts n'étant pas utilisée, c'est dire que les propositions faites répondent aux besoins des Caisses affiliées et aux services que ces dernières attendent de leur Coopérative de cautionnement. A l'unanimité, l'assemblée adopte la nouvelle teneur des articles en question telle que nous la reproduisons ci-dessous, témoignant ainsi sa confiance aux organes de l'administration.

ARTICLE 10, al. 4

L'assemblée générale est convoquée au moins 10 jours avant la date de la réunion par avis personnels ou par voie de publication dans les journaux de l'Union (Schweizerischer Raiffeisenbote, Messager Raiffeisen et Messaggero Raiffeisen) avec indication de l'ordre du jour.

ARTICLE 21, al. 2

Le montant maximum des cautionnements qui peuvent être accordés est limité à :

a) Fr. 20 000.— lorsqu'il n'y a pas de garanties hypothécaires complémentaires ;

b) Fr. 50 000.— lorsqu'il s'agit de garantir des crédits temporaires à court terme destinés à financer les paies de lait, etc., sans qu'il y ait d'autres sûretés complémentaires sous forme de gage immobilier ;

c) Fr. 100 000.— lorsque des sûretés complémentaires sont données sous forme de gage immobilier.

ARTICLE 31

Est abandonné.

La discussion générale que prévoit enfin l'ordre du jour n'est également pas utilisée. Ainsi, au terme des délibérations, le président clôt cette 25e assemblée générale ordinaire qui aura mis en évidence la somme impressionnnate des bienfaits servis par la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse. Puissent toutes les Caisses non encore affiliées à cette institution en découvrir les avantages pour en décider sans retard leur adhésion. C'est le vœu que nous faisons en mettant l'accent sur la valeur sociale et morale dont témoigne l'idéal de solidarité sur lequel est fondée cette œuvre d'utilité publique.

Fx.

tabacs

+ bouts	p/kg. Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX
5013 NIEDERGÖSGEN
Tél. (064) 41 19 85

CHRONIQUE économique et financière

Economie mondiale

Au moment où nous écrivons ces lignes, la crise du Moyen-Orient est terminée sur le plan militaire, mais s'ouvre aiguë sur le plan de la diplomatie. Il est cependant permis de penser qu'elle n'aura que peu d'influence sur la situation économique mondiale que nous décrivons telle qu'elle se présente à ce moment, pour notre pays également.

Dans les pays industrialisés du monde occidental, le tassement de la conjoncture se poursuit dans l'ensemble. De ce fait, les gouvernements ont continué à assouplir leur politique de crédit. La baisse du loyer de l'argent a entraîné une certaine reprise de la construction de logements aux Etats-Unis. Par contre, la production industrielle diminue quelque peu tant dans l'industrie automobile que dans les entreprises de la branche des biens d'équipement. Les facteurs d'incertitude économique liés à la guerre au Vietnam provoquent apparemment une contraction de la demande civile. Pour ce qui est des perspectives conjoncturelles dans ce pays, les observateurs s'accordent cependant à exclure la possibilté d'une sérieuse récession. Le Canada, où la conjoncture laisse aussi à désirer, a également abaissé le taux d'escompte.

La stagnation de la conjoncture continue également d'affecter l'Europe. Il est vrai que l'allure de l'économie s'est récemment un peu accélérée en *République fédérale allemande*, mais cette amélioration est généralement restée en deça de l'ampleur qu'elle prend d'habitude à cette saison. Des signes de stagnation apparaissent aussi en *Autriche* où il a fallu, comme ailleurs, abaisser le taux d'escompte. La *Grande-Bretagne* note une certaine amélioration des échanges extérieurs. En vue de l'adhésion au Marché commun, le gouvernement applique des mesures d'assainissement économique pour renforcer la capacité concurrentielle du pays sur le plan international. Les difficultés minières en *Belgique* laissent la marche des affaires quelque peu languissante. En *France*, les efforts se conjuguent vers le maintien de la croissance de l'économie. L'*Italie* et le *Japon* surtout connaissent la haute conjoncture.

En Suisse

Chez nous, l'évolution conjoncturelle reste ambiguë. Après le record enregistré au dernier trimestre de 1966, la production devrait, cette année, dépasser les rentrées de commandes pourtant importantes. Mais les réserves de travail dans plusieurs secteurs sont en tout cas inférieures à celle de l'année passée. Les stocks de produits terminés, quoique diminuant quelque peu, sont encore exagérés dans plus d'une branche. Pour l'avenir immédiat, l'industrie textile notamment prévoit une reprise mais de caractère saisonnier toutefois. Les pronostics concernant l'industrie des biens d'investissement sont assez contradictoires.

Pour la première fois depuis assez longtemps, notre commerce extérieur a montré, en mars, des signes de stagnation aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, mais il faut tenir compte des moins-values dues aux jours fériés de ce mois plutôt qu'y voir l'influence de facteurs conjoncturels.

En ce qui concerne l'ensemble du premier trimestre de cette année, certains signes ont même fait renaître un certain optimisme et l'on peut dire que 1967 a bien débuté. Les carnets de commandes de l'industrie, qui étaient assez importants au début de l'année, se sont encore améliorés dans certains secteurs, tels que l'industrie des machines.

Depuis le début de l'année, on remarque une reprise dans la *construction*, qui avait plutôt tendance à ralentir son rythme pendant les deux années précédentes. Cette reprise est toutefois accompagnée d'un changement structurel. En effet, le secteur public prend plus d'importance ; les travaux projetés pour la prochaine période quinquennale de 1967 à 1971 représentent un montant de 36 milliards de francs, soit une augmentation de 51 % par rapport à la période quinquennale précédente. Dans ce secteur de l'activité, le ralentissement noté en 1966 semble donc avoir tourné court. Les projets globaux pour 1967 représentent 13,3 milliards de francs, dont 5,35 milliards, soit 40,2 % pour les pouvoirs publics, contre 38,5 % pour l'année précédente. Il faut dire ici que les variations se manifestent plus ou moins sensibles selon les régions et selon les secteurs. Quant au coût de la construction, il est stabilisé sous l'effet d'une concurrence accrue notamment dans le secteur de la préfabrication et d'une rationalisation toujours plus poussée. Et donc, « quand le bâtiment va, tout va ».

Marquant en chiffres la marche de notre *commerce extérieur* au premier trimestre de cette année, on note un ralentissement de la progression des exportations, tandis que les importations ont continué d'augmenter à la même allure que précédemment, ce qui a occasionné une légère augmentation du déficit. En effet, par 3526 millions de francs, nos *exportations* ne furent plus que de 218 millions supérieures à celles du premier trimestre de 1966, alors qu'à cette dernière époque elles avaient été en augmentation de 398 millions. Et c'est l'industrie des machines qui a vu se ralentir le plus la progression de ses exportations. En revanche, la progression des exportations de produits chimico-pharmaceutiques s'est notablement accélérée.

Les *importations* ont atteint 4330 millions de francs contre 4083 millions dans la même

POUR LE 1er AOUT

O mon petit pays

O petit pays
Dont je suis le fils,
Sais-tu bien quel est mon grand amour ?
Car je t'aime et pour toi, chaque jour,
Je travaille et je chante et je vis.

Mon amour pour toi
Me remplit d'émoi ;
Mon cœur bat à la fraîcheur de l'air :
Prend mon cœur et mon sang et ma chair,
Je te rends tout ce que je te dois.

Quand l'heure viendra,
On me chantera
Tes vieux airs qui font douce la mort,
Et j'irai, comme un enfant s'endort,
Vers un ciel qui te ressemblera.

(Cités et pays suisses)
Gonzague de Reynold.

période de l'année passée. C'est une augmentation de 6 % contre 6,3 % il y a un an. Parmi les groupes de marchandises importées, seules celles qui concernent les biens d'équipement ont diminué, ce qui prouve que la surchauffe s'est résorbée dans une large mesure. En revanche, l'augmentation des biens de consommation montre que ces dépenses n'ont pas subi le moindre coup de frein. Aussi, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, ne faut-il pas s'étonner que le coût de la vie continue de monter.

En conclusion, le *déficit de la balance commerciale* a été de 803 millions de francs au cours de ce premier trimestre, contre 775 millions au cours de la période correspondante de l'an dernier. Mais il faut préciser que cette augmentation s'est produite entièrement en janvier et qu'en février et mars la balance commerciale nous a été plus favorable. En avril, ce déficit est encore tombé à 209,7 millions de fr., de 216 millions qu'il était durant le même mois de 1966, les exportations ayant augmenté de 11 % contre 8,7 % pour les importations.

L'*indice suisse des prix à la consommation* a marqué une inquiétante hausse en mai dernier, en s'inscrivant à 103,2 points (septembre 1966 : 100) contre 102,1 au terme d'avril. Il fait donc ressortir une augmentation de 1,1 % en mai contre 0,1 % en avril. Souhaitons que ce phénomène ne marque pas le retour à une inflation « galopante ».

L'aboutissement heureux du fameux marathon que fut le *Kennedy Round* a permis à nos autorités fédérales d'exprimer leur satisfaction. A l'avenir, les marchés mondiaux s'ouvriront plus largement à nos exportations et cette nouvelle étape vers le libre-échange doit être une date historique pour notre pays. Souhaitons vivement de n'être pas obligé de reviser notre point de vue.

Marché de l'argent et des capitaux

Le marché monétaire manifeste actuellement certaines contradictions. Alors que les taux de l'épargne et des prêts hypothécaires restent en hausse, il y a détente sur le marché des emprunts publics. Depuis environ trois mois, les emprunts offerts en souscription publique rencontrent le succès, si bien que, pour plusieurs d'entre eux, les souscriptions ont atteint un multiple du montant offert. Cela a permis aux émetteurs d'obtenir des conditions un peu moins onéreuses. C'est ainsi qu'on vient d'émettre plusieurs emprunts d'entreprises électriques à 5 ½ % au lieu de 5 ¾ % qui était de règle. Alors que, naguère, les banques hypothécaires, même officielles, ne pouvant pas émettre d'emprunts au-dessous de 5 ¼ %, la Caisse hypothécaire de Berne a lancé le sien à 5 %. La Ville de Lausanne a également offert le taux de 5 % pour son emprunt de 25 millions de fr., mais au prix d'émission de 98.40 fr. plus timbre fédéral de 0,60 %. En février déjà, un emprunt à 5 % émis par la Confédération avait rencontré un plein succès.

Cette détente a commencé à se manifester peu après qu'une série de pays étrangers eurent rapporté ou atténué les mesures qu'ils avaient prises pour lutter contre la surexpansion et eurent adopté une politique plus libérale en matière de crédits, se traduisant notamment par la réduction parfois répétée des taux d'escompte et d'intérêt. Y a-t-il une relation de cause à effet entre ce changement de politique conjoncturelle à l'étranger et la détente qui s'est produite sur notre marché des emprunts publics ? La baisse des taux d'intérêt à l'étranger aurait-elle provoqué un nouvel afflux de capitaux étrangers ou un ralentissement des exportations de capitaux suisses, d'où accroissement de capitaux disponibles chez nous ? Il n'y paraît pas puisqu' on ne constate aucune augmentation durable des réserves monétaires de la Banque nationale suisse. A défaut d'un effet matériel direct, il faut plutôt penser que la baisse des taux d'intérêt à l'étranger a pu avoir un effet psychologique sur l'impression que la hausse des taux d'intérêt avait atteint le plafond chez nous.

Pourtant la Banque nationale reste fortement sollicitée et le marché de l'argent à court terme est toujours tendu. Il y a forte demande de moyens de paiement marquée par l'augmentation incessante de la circulation des billets. Les avoirs libres en compte de virement à la Banque nationale ne varient que très peu. Ce sont là autant de symptômes d'une tension persistante sur le marché de l'argent. Il faut alors penser que l'effet psychologique que semble avoir eu la baisse des taux d'intérêt à l'étranger ne peut avoir qu'une portée limitée.

Nous trouvons encore la preuve de cette manière de voir dans le fait que le marché monétaire suisse a été caractérisé, particulièrement en avril et mai, par une sollicitation inhabituelle du crédit et par une tension intervenue en raison d'un besoin massif de billets de banque. En conséquence, une baisse durable du niveau des intérêts est contraire à l'intarissable besoin de moyens financiers de l'économie tant privée que publique.

Le taux moyen d'intérêt des dépôts d'épargne dans les banques cantonales a passé de 3,33 % à fin décembre 1966 à 3,52 % en janvier 1967, puis à 3,58 % dès avril dernier. De même, le taux des anciennes hypothèques de premier rang a passé respectivement pour les mêmes dates de 4,28 % à 4,41 %, puis à 4,45 %, même à 4,48 % à fin mai. Les nouvelles hypothèques consolidées ne se traitent plus en dessous de 4,75 %, alors que les crédits de construction sont chargés d'un taux supérieur de ¼ à ½ %.

Comme le disait le directeur de la Caisse centrale, M. Schwager, dans son rapport au Congrès de Lugano, les établissements financiers ne peuvent risquer d'offrir un taux inférieur à 5 % pour leurs obligations ou bons de caisse. Comme le taux des anciennes hypothèques de premier rang est encore de 4 ½ %, c'est dire que les établissements hypothécaires bonifient plus pour leurs obligations à 5 ans qu'ils ne reçoivent pour les avances hypothécaires de premier rang. Seul, le portefeuille des anciennes obligations jouissant d'un taux plus bas explique cet anachronisme. Mais la situation deviendra insupportable en raison du renouvellement, à l'échéance, des titres au taux nouveau fortement supérieur et elle entraînera inévitablement la hausse du taux des anciennes hypothèques encore à 4 ½ %. Le directeur Edelmann disait également au Congrès de Lugano qu'il ne croit pas à une prochaine réduction du taux de l'épargne qui oscille actuellement entre 3 ½ et 4 %, suivant les régions, et de celui de 4 ¾ à 5 % offert pour les obligations.

Pour nos Caisses Raiffeisen

L'échelle des taux que nous préconisions au début de l'an reste sans changement apparent pour le moment et les directives données par la direction de l'Union dans sa circulaire de fin 1966 restent toujours valables. Nous partons dès lors de l'idée que l'adaptation utile a été opérée partout de manière à assurer rationnellement l'équilibre des charges et des produits pour garantir la dotation nécessaire des réserves.

En épargne, le taux de 3 ½ % doit avoir fait place au 3 ¾ %, tandis qu'on bonifiera partout le taux de 5 % aux obligations à 5 ans et celui de 4 ¾ % à celles à 3 ans de terme. Dans le secteur des débiteurs, le taux minimum de 4 ½ % doit être en vigueur pour les anciennes hypothèques de premier rang et 4 ¾ à 5 % pour celles de rang postérieur comme pour les avances sur nantissement. Pour les avances sur cautionnement ou contre engagement de bétail, on applique le taux de 5 % sinon 5 ¼ %. Les avances aux collectivités de droit public ne sauraient en tout cas pas bénéficier d'un taux inférieur à celui des premières hypothèques. Et finalement, pour réduire le déséquilibre de rendement provenant du taux des obligations supérieur à celui des hypothèques de premier rang, il y a lieu de majorer de ¼ % le taux de toutes les nouvelles avances faites aux débiteurs. *Fx.*

Extrait des délibérations des Organes supérieurs de l'Union

Réunis en séance commune du 19 mai 1967 à Lugano, sous la présidence de M. Paul Schib, conseiller national, vice-président, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union ont délibéré sur les objets suivants :

1. La Caisse nouvellement fondée de Niedergampel (VS)

est admise au sein de l'Union suisse qui compte désormais 1123 Caisses affiliées.

2. Des crédits portant sur une somme globale de 7,8 millions de fr. sont accordés à diverses Caisses Raiffeisen

3. Plusieurs prêts et crédits octroyés directement par la Caisse centrale sont également approuvés par les organes de l'Union.

4. Il est pris connaissance avec satisfaction du rapport circonstancié rédigé par l'Office fiduciaire et de revision REVISA S. A. sur l'examen des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1966.

5. Le directeur Edelmann présente son rapport habituel sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse et sur l'activité de l'Office de revision au cours des quatre premiers mois de l'année en cours, alors que le directeur Schwager renseigne les Conseils sur la marche de la Caisse centrale pendant le même laps de temps.

6. Les Conseils d'administration et de surveillance se déclarent satisfaits de la situation matérielle de la Caisse de retraite du personnel de l'Union, telle qu'elle ressort du rapport qui leur est présenté touchant l'expertise des comptes annuels de 1966.

Imprimerie
Favre & Favre sa
rue Longemalle 7
1020 Renens

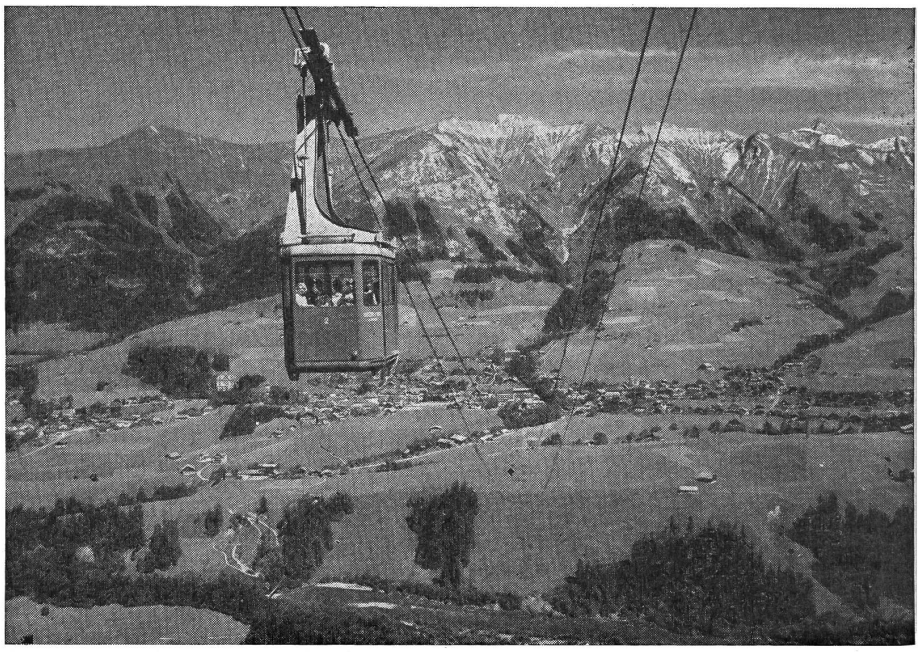

Le téléférique de la Braye, sur Château-d'Œx.

Les Caisses Raiffeisen GENEVOISES

C'est dans la salle communale de Russin que s'est déroulée, le samedi 6 mai, la 37e assemblée annuelle des délégués de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen. Placée sous la présidence de M. Marius Constantin, caissier de la section de Collex-Bossy, cette manifestation fut suivie par 89 délégués et de nombreux invités.

Après les souhaits de bienvenue de M. Robert Desbaillets, président de la Caisse organisatrice, le président ouvre la séance en saluant plus particulièrement MM. François Peyrot, conseiller d'Etat, Marc Dugerdil, chef du Service de l'agriculture, remplaçant le conseiller d'Etat Gilbert Duboule, retenu, Marcel Dupont, maire de Russin, Jean Cudet, président de l'Union maraîchère romande, André Nicod, directeur des Laiteries réunies, Mme Georges Pottu, président de l'Union des paysannes de Genève, MM. Pierre Schmid, directeur du Registre foncier et Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall.

Des chiffres extraits du rapport du comité, il ressort que l'année 1966 s'est concrétisée pour les Caisses genevoises par un nouvel élargissement de leurs prestations de services. En effet, au 31 décembre 1966, les 35 Caisses affiliées à la Fédération cantonale groupaient 2769 sociétaires et 8088 épargnants. La somme des bilans s'élevait à 66,5 millions de francs, affichant ainsi une progression de 2,1 millions. En augmentation de 1 million de fr., le chiffre d'affaires atteignait 191,2 millions de fr. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice global de 214 818.85 fr. a été viré intégralement au fonds de réserve qui atteint de ce fait 2,4 millions de francs.

Ayant fait le point de la situation, M. Constantin analyse les raisons des succès nouvellement remportés par ces institutions d'épargne et de crédit dont la plupart ont désormais atteint le premier quart de siècle d'activité au service des populations laborieuses. Le président rappelle ensuite les directives distribuées dans le courant de l'année touchant l'éventail des possibilités de crédits que mettent les Caisses Raiffeisen à la disposition de la clientèle et donne quelques précisions aux caissiers relatives au système comptable.

L'ordre du jour prévoit également la remise du portefeuille traditionnel aux membres dirigeants et caissiers comptant 25 ans d'activité au sein de leur Caisse locale. Cette récompense est attribuée, cette année, à 25 méritants raiffeisenistes qui défilent à tour de rôle devant la tribune. Ce sont MM. Fernand Christin, *Aïre-la-Ville*, Georges Miville, *Cartigny*, Jean Buffet, *Corsier*, Eugène Chauffat, Léon Revaclier, Paul Dethurens, Louis Revillard, Joseph Dethurens, Paul Thévenoz et Albert Comé, *Laconnex*, Edouard Bisetti, Amédée Barut, François Gaille et René Jollien, *Onex*, Robert Desbaillets, Oscar Cherbuin, Pierre Porchet, Gustave Desbaillets et Armand Benvegnin, *Russin*, Marcel Lacroix, Marius Macheret, Georges

Katzarkoff et Edouard Golay, *Versoix*, François Lombard et Olivier Mingard, *Thônex*.

Puis l'assemblée rend hommage au souvenir des militants disparus depuis la dernière assemblée. Elle approuve également les comptes de la Fédération sur proposition de M. Archinard, au nom de la section vérificatrice de Russin. Pour 1967, cette mission incombera à la Caisse de Soral.

Après avoir transmis à l'assistance le message de la direction centrale de Saint-Gall, M. Séchaud, délégué de l'Office de revision, expose l'évolution du système monétaire en Suisse pour commenter ensuite le rôle de la Banque nationale suisse en tant qu'institut d'émission et source d'approvisionnement de crédits par l'escompte d'effets. Le rapporteur s'attache ensuite à la situation matérielle du mouvement Raiffeisen sur le plan suisse, à la question des taux d'intérêt pour exhorter finalement les artisans des succès nouvellement enregistrés à persévérer dans la voie tracée par les dispositions statutaires.

Invité d'honneur, le conseiller d'Etat Peyrot, apporte à l'assistance les vœux du Gouvernement genevois et félicite les Caisses pour la féconde activité qu'elles exercent dans toutes les communes genevoises, toujours disposées qu'elles sont, contrairement au dicton populaire, à « prêter un parapluie même par mauvais temps ». Puis le chef du Département des travaux publics présente un exposé complet, des plus intéressants, touchant le problème fort complexe de l'aménagement du territoire, s'attachant à en démontrer l'impérieuse nécessité, ne dissimulant nullement les difficultés de réalisation d'un programme d'urbanisme qui ne peut être que de longue haleine et qu'il compare à la tapisserie faite au petit point. Le plan directeur qui prévoit notamment l'utilisation plus rationnelle du centre de la ville, le maintien de zones de verdure et la sauvegarde de la campagne genevoise, est conçu pour les besoins d'une population en constante augmentation si l'on songe qu'elle s'est accrue de 100 000 âmes en 15 ans et que l'on parle de 400 000 habitants dans 10 ans, voire de 800 000 en 50 ans.

Corroborant cet exposé du plus haut intérêt, M. Marcel Dupont, maire de Russin, transmet à l'assistance les vœux des autorités locales heureuses d'accueillir les délégués des Caisses Raiffeisen, de ces institutions qu'il congratule pour l'esprit d'entraide et de concorde qu'elles diffusent au sein des communes rurales.

Et la partie administrative s'achève par la collation toujours appréciée offerte par la Fédération et la Caisse locale, heureuse tradition propre à resserrer les liens d'amitié qui se doivent d'unir dans un même élan de solidarité les défenseurs d'un même et noble idéal. *Sd.*

Un immense tonneau des Danaïdes

La mythologie antique nous rapporte que Danos eut 50 filles, appelées Danaïdes. La nuit de leurs noces — aussi cruelles que ce gros insecte vert appelé mante religieuse dont on dit qu'elle égorge et dévore le mâle aussitôt après avoir été fécondée par lui — elles tuèrent toutes leur époux à l'exception de l'une d'elles, Hypermnestre. Elles furent condamnées dans le Tartare à passer leur éternité à remplir un tonneau sans fond.

Elles ne sont plus les seules à être condamnées à semblable besogne : remplir un tonneau sans fond !

Elles ont aujourd'hui de dignes émules en la personne des contribuables qui, plus ils paient d'impôts, plus ils constatent que les caisses publiques se vident.

Le cas n'est d'ailleurs pas typiquement suisse. Dans presque tous les Etats industriels, les gouvernements et les responsables de la stabilité monétaire sont préoccupés par la hausse constante des dépenses de l'Etat. A peu près partout, les ministres des finances découvrent qu'on a beau verser constamment dans les caisses publiques de nouvelles ressources, ces caisses se vident immédiatement comme si elles n'avaient pas de fond.

Pour ce qui est de la caisse de notre Etat fédéral, les experts qui se sont penchés sur le problème de la planification financière à long terme ont abouti à la nette conclusion que les excédents de dépenses iraient fortement croissant ces prochaines années, du fait des tâches qui incomberont à la Confédération. A moins de mesures particulières, ces excédents s'élèveraient, dès 1969, à plus de UN MILLIARD de francs par an !

M. Redli, directeur de l'Administration fédérale des finances, à Berne, a présenté ces tâches dans un remarquable article qui a paru dans la « Revue économique et sociale » d'avril dernier.

Les résumer ici sera certainement rendre service aux lecteurs de ce cher *Messager Raiffeisen*.

En sept domaines différents, notre pays va devoir ou bien rattraper des retards considérables ou faire des dépenses supplémentaires : ces secteurs sont les routes, la lutte contre la pollution des eaux, le soutien à l'agriculture, la recherche scientifique, les charges militaires, les prestations sociales et enfin les relations internationales.

Les routes

Dans le domaine des *transports*, il n'est personne qui ignore que nous ayons un retard important à rattraper.

Afin de satisfaire au seul accroissement de la demande — sans tenir compte des besoins de rattrapage — les collectivités publiques ont dû, ces dernières années déjà, redoubler d'efforts. Qu'il suffise de citer la construction des *routes nationales*, pour lesquelles les crédits nécessaires ont passé en peu de temps à 700 millions de francs. Comme les recettes dites affectées ne permettaient pas, et de loin, de couvrir ces dépenses, la Confédération a dû consentir jusqu'ici des avances d'un montant total de 1,7 milliard de francs !

On ne sait encore pas comment on financera la construction du tunnel routier du Saint-Gothard qu'attendent avec impatience les Tessinois.

Les immenses difficultés que rencontre la circulation dans les villes va certainement poser le problème de la participation financière de la Confédération.

Les chemins de fer privés souffrent d'un vieillissement tel qu'il est devenu urgent de prendre des mesures d'assainissement. L'augmentation des investissements s'est donc accélérée, surtout depuis l'automne 1957, quand la nouvelle loi sur les chemins de fer est entrée en vigueur.

D'autre part, les cantons demandent des liaisons ferroviaires à travers les Alpes, comme un tunnel de la Furka qui assurerait une liaison permanente entre les vallées de la Reuss et du Rhône.

La protection des eaux

Voilà, sans conteste, l'une des plus urgentes et des plus importantes tâches de l'heure. Il y va de la santé de notre peuple, et l'on ne peut qu'être surpris de la lenteur avec laquelle autorités et populations ont pris conscience de la gravité du problème. Il a fallu que bien des communes voient leur approvisionnement en eaux menacé, que des maladies apparaissent et que les baignades soient interdites dans de nombreux lacs et cours d'eaux, pour que l'on en arrive à redouter le jour où les poissons ne seraient plus les seules victimes de la pollution.

La lutte contre la pollution coûtera environ 10 milliards de francs jusqu'en 1980 !

L'agriculture

Ce secteur souffre chez nous d'un endettement et de coûts plus élevés qu'à l'étranger. Il est donc indispensable d'encourager ici les efforts visant à rationaliser la production, à améliorer les structures et à réduire les dettes. En langage financier, cela signifie :

subventions accrues, prêts d'investissements, aide au désendettement.

La recherche

Une formule a été lancée voici peu, « la matière grise est pour la Suisse la seule matière première ».

Mais — et de la réponse à cette question dépendra le bien-être de notre peuple — serons-nous capables de tirer tout le profit possible de notre matière grise ? L'accélération des progrès techniques et les ressources croissantes absorbées par la science et la recherche font sauter le cadre des compétences traditionnelles.

Seul le concours de toutes les collectivités publiques — Confédération, cantons et communes — joint aux efforts des milieux scientifiques et des universités, permettront de triompher des nouveaux problèmes qui surgissent dans ce domaine.

L'aide fédérale aux universités, entrée en vigueur le 1er janvier 1966, s'élève déjà à 200 millions de francs pendant les 3 années du régime transitoire. Les Chambres fédérales ont accordé l'année passée un crédit de 444 millions de francs pour des investissements en faveur de l'Ecole polytechnique fédérale.

Les charges militaires

Les charges militaires et en particulier les mesures à prendre pour assurer, dans un monde qui ne connaît toujours pas la paix, la défense totale du pays, sont l'une des tâches importantes de la Confédération. L'acquisition et l'entretien du matériel militaire deviennent d'autant plus compliqués et coûteux que les armements et la spécialisation technique se développent plus vite. Dans ce domaine, le Département militaire et la Commission de défense nationale prévoient que les dépenses augmenteront au même rythme que le produit national brut ! Cela pourrait signifier qu'en période de prospérité, la défense nationale tend à se renforcer nonobstant l'évolution des autres tâches de la Confédération.

Mais M. Redli ne manque pas de situer les dépenses militaires dans un contexte différent et de les comparer aux ressources consacrées à d'autres fins. Et c'est pour constater que les dépenses militaires ont représenté ces dernières années une part décroissante des finances fédérales. Si la proportion était encore de 36 % en 1960, et de 34 % en 1962, elle est tombée à 28 % en 1966.

Il faut encore ajouter ici les dépenses de la Confédération pour la protection civile. Ces dépenses subiront ces années prochaines une augmentation massive.

Le domaine social

C'est ici que, ces derniers temps, les dépenses ont subi proportionnellement la plus forte augmentation. Bien que les rentes aient été améliorées dès le 1er janvier 1967, on demande déjà une nouvelle revision de l'AVS. La nature des vœux exprimés est bien connue. On propose ou bien des rentes indexées (qui seraient adaptées périodiquement au pouvoir d'achat de la monnaie), ou bien une amélioration générale des rentes.

Les travaux préparatoires en vue d'une revision de l'assurance-invalidité sont déjà bien avancés. Le renforcement de cette forme d'assurance sociale pèsera lourdement sur les finances fédérales, d'autant plus que la Confédération ne peut pas prélever ici sa contribution, comme dans le cas de l'AVS, sur des recettes à affectation sociale, tel le produit des impôts sur l'alcool et le tabac. Il lui faut, au contraire, puiser dans ses ressources générales. Or, la revision projetée va entraîner un supplément de dépenses d'environ 20 millions par an.

Autre domaine de revendications : celui de l'assurance-accidents obligatoire !

Relations internationales

On peut prévoir enfin que la Confédération devra supporter d'importantes charges nouvelles, à mesure que les relations internationales se développeront et se resserreront, comme le souhaitent la plupart des peuples et des gouvernements.

*
* *

Tonneau des Danaïdes, notre caisse fédérale ? Oui. A cette différence importante toutefois que le peuple, dans son ensemble, en profite... ce qui n'est pas le cas avec celui des 49 filles de Danaos !

Abbé Cretol.

LES RAIFFEISENISTES JURASSIENS ont siégé à Fontenais

> Le caractère d'utilité publique des Caisses de crédit mutuel résulte du fait que ces modestes institutions d'autofinancement constituent un facteur puissant d'entraide et de concorde dans nos communes rurales, facteur de cohésion à cette époque où l'individu perd toujours davantage de terrain. Leur action assure la promotion sociale de leurs adhérents. Ce sont des foyers de chaleur humaine dans le froid royaume de l'argent.

Cet extrait du rapport présidentiel caractérise bien le sentiment qui animait les 310 délégués fiers de représenter les 73 Caisses de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen siégeant à Fontenais, le samedi 6 mai, pour leur 42e assemblée ordinaire. Ces assises annuelles, qui se sont déroulées dans une spacieuse halle de gymnastique pleine de lumière et décorée avec goût, ont connu le plus franc succès tant par la participation record et la haute portée des débats que par l'ambiance toute fraternelle qui a régné et l'accueil chaleureux qu'avaient réservé les raiffeisenistes de l'endroit entourés de leurs autorités civiles et religieuses. Tout devait concourir à la plus belle réussite.

Pourtant une ombre planait sur l'assemblée par l'absence de son si sympathique et dynamique président, Me Laurent Aubry, de Saignelégier, que la maladie a condamné à se faire hospitaliser à Bâle. L'on sait quel bonheur eût été le sien à présider « sa » fédération à laquelle il voue si généreusement son temps et ses talents. Il avait « pensé » l'organisation de cette rencontre dans ses moindres détails, mais Dieu en a disposé autrement. L'émouvant message que Me Aubry a adressé à l'assemblée constitue bien le témoignage de l'attachement qu'il éprouve envers le mouvement Raiffeisen tant sur le plan jurassien que national. Son nom a été si souvent évoqué au cours des débats aussi bien que toute la journée dans les conversations particulières qu'on peut dire qu'il était présent en esprit parmi nous. Par un message de sympathie, l'assemblée a su exprimer à son cher président en charge toute la gratitude qu'elle lui doit et lui a fait part de ses vœux ardents de parfaite guérison.

Répondant au désir de Me Aubry lui-même, l'assemblée a ratifié le choix du comité pour la nomination du président intérimaire en la personne de *M. Géo Froidevaux*, reviseur retraité à Boncourt, membre d'honneur de la Fédération et toujours rédacteur du « Messager Raiffeisen », personnalité des mieux qualifiées pour remplir ce poste.

En ouvrant la séance, le président a salué l'auditoire, mandataires des Caisses fédérées et invités parmi lesquels Me Jean Jobé, préfet d'Ajoie, M. Arnold Edelmann, directeur de l'Union suisse de Saint-Gall, accompagné de M. Paul Puippe, son secrétaire adjoint, M. Henri Cuttat, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, M. Léon Membrez, président d'honneur de la Fédération, ainsi que les délégations des autorités communales et paroissiales de Fontenais, Monsieur le maire Veya et Monsieur le curé Cattin en tête.

Avant l'ouverture des débats, le président de la Caisse locale, *M. Louis Chapuis*, se plut à souhaiter la bienvenue à la phalange des raiffeisenistes jurassiens et remercia la Fédération de l'honneur fait à son village. Les applaudissements de l'assemblée exprimèrent ses remerciements aux dirigeants de Fontenais qui ont tout mis en œuvre pour que les délégués emportent le meilleur des souvenirs de leur passage chez eux, et aux autorités communales qui ont mis gracieusement la halle de gymnastique à disposition.

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée choisit comme scrutateurs MM. Henri Boillat, caissier, Les Bois, et Joseph Willemin, président, Saulcy. Par la lecture d'un procès-verbal précis et concis, le secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy), déroule le film de l'assemblée tenue l'an dernier aux Bois. Il est chaudement remercié pour son travail de valeur hautement apprécié.

Le directeur de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, *M. Arnold Edelmann*, Dr en droit, a fait à l'assemblée l'honneur de sa participation. Dans son message, le chef de l'Office de revision apporte tout d'abord le salut, les félicitations et les remerciements de la direction centrale. L'orateur aborde ensuite un problème d'actualité en parlant de la loi actuellement à l'étude sur la Banque nationale suisse. Certaines dispositions du projet peuvent avoir des répercussions sur la marche et le développement futur des Caisses Raiffeisen. Il rappelle le caractère des Caisses locales en tant que communauté d'homme qui s'engagent à s'entraider et souligne les devoirs de solidarité et de responsabilité des individus envers leurs semblables, l'humanité ayant plus que jamais besoin d'hommes prêts à remplir joyeusement tout leur devoir.

Dans son substantiel rapport, le président par interim, M. Géo Froidevaux, revient sur les événements marquants de la vie de la Fédération au cours du dernier exercice. Il met en évidence l'étendue des services rendus qui ne sont pas seulement d'ordre matériel. La Caisse Raiffeisen ne se borne pas à distribuer sous forme de prêts et crédits les dépôts confiés. Elle exige un effort personnel des requérants dont les possibilités sont estimées à leur juste valeur. Dans cet esprit, les huit Caisses jurassiennes ayant célébré cette année leur quart de siècle d'activité sont-elles chaleureusement félicitées : Les Breuleux, Courchapoix, Courtelary, La Ferrière, Grandfontaine, Saulcy, Undervelier et Vendlincourt.

Au nom de l'assemblée, le président rend un touchant hommage à la mémoire du vice-président décédé, M. l'abbé Maxime Cordelier, révérend curé de Courtételle, puis de deux anciens membres du Comité fédératif, MM. Charles Faehndrich, de Courrendlin, et Clément Marquis, de Mervelier, ainsi que de tous les militants disparus en cours d'année.

En conclusion à son exposé, l'orateur proclame avec une légitime fierté les brillants résultats obtenus en 1966 par l'ensemble des Caisses jurassiennes. Les succès remportés font d'ailleurs bonne figure dans la statistique des différentes fédérations cantonales ou régionales. En effet, à la suite des fondations à Saint-Imier et à Sonvilier, le nombre des Caisses jurassiennes, toutes affiliées à l'Union suisse, a passé de 71 à 73, avec 7240 coopérateurs (augmentation de 228 unités) et 28 000 déposants d'épargne (progression de 1000). La somme globale des bilans au 31 décembre se monte à 123,1 millions de francs, marquant ainsi une augmentation de 9,03 millions ou de 8 % comparativement à celle de l'année précédente. Le chiffre d'affaires qui passe de 176,4 à 206 millions de fr. confirme la popularité croissante de ces établissements locaux d'épargne et de crédit. Le bénéfice total de 391 800 fr. (367 000 fr.) porte le fonds de réserve à 4,7 millions de fr. Parmi les actifs, il est intéressant de relever le réjouissant élargissement d'environ 6 millions des prêts hypothécaires qui atteignent ainsi le chiffre global de 78,3 millions de francs.

Selon le bon esprit régnant dans toute bonne famille, la suite de l'ordre du jour administratif est rapidement liquidé. Les comptes du ménage interne de la Fédération se présentent sous un aspect favorable et le caissier, *M. Albert Ackermann*, maire de Montsevelier, n'a pas de peine à obtenir décharge de l'assemblée avec remerciements pour son dévouement, sur rapport de M. Schindelholz, au nom des Caisses vérificatrices de Courtételle et d'Epauvilliers. Les Caisses de Fontenais et Mervelier rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. Pour garder et même consolider encore la bonne posture de la trésorerie, l'assemblée décide de maintenir au même taux le mode de perception de la cotisation annuelle des sections.

Le poste à repourvoir au sein du Comité fédératif à la suite du décès de son vice-président, M. l'abbé Cordelier, de Courtételle, appelle une élection complémentaire pour la fin de la période 1966 - 1969. A l'unanimité, l'assemblée fait sienne la proposition du Comité en élisant comme nouveau membre M. Louis Citherlet, marchand-tailleur et caissier à Courfaivre. Aux termes de l'article 5 des statuts, le Comité désignera lui-même son vice-président. Si l'esprit de dévouement caractérise l'activité des dirigeants d'institutions qui font appel à l'aide mutuelle, il est juste cependant que leurs mérites soient publiquement mis en évidence en certaines circonstances. Aussi, après avoir honoré les militants décédés en cours d'exercice et invité l'assistance à leur consacrer quelques instants de pieux recueillement, le président exalte la fidélité des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans de fonction et leur rend un vibrant hommage. Ils sont particulièrement nombreux cette année. Cela tient surtout au fait déjà mentionné que huit Caisses ont célébré leur jubilé d'argent et que nombreux sont les dirigeants qui sont en charge depuis la fondation. Le cas de Saulcy mérite d'être signalé comme caractéristique de la stabilité habituelle dans la composition des organes locaux : à l'exception de l'un d'eux décédé accidentellement il y a quelques mois, les 8 autres dirigeants fondateurs, caissier compris, continuent leur activité.

Voici d'ailleurs la liste des 30 chevronnés qui reçoivent le portefeuille traditionnel aux applaudissements de l'assistance :

MM. Paul Oberli, La Ferrière
Gilbert Tendon, Soulce
Louis Lovy, Undervelier
Abbé Olivier Frund, Mervelier
Gilbert Paupe, Saint-Ursanne
Jules Oppliger, Villeret
Willy Gerber, Villeret
Robert Widmer, Courtelary
René Maurer, Courtelary
Fernand Jeanguenin, Courtelary
Raymond Langel, Courtelary
Pierre Quiquerez, Grandfontaine
Martin Quiquerez, Grandfontaine
René Vuillaume, Grandfontaine
Joseph Quiquerez, Grandfontaine
Louis Bélet, Vendlincourt
Henri Doyon, Vendlincourt
Walter Gerber, Vendlincourt
Auguste Frund, Courchapoix
René Dominé, Courchapoix
Paul Schaffter, Courchapoix
Pierre Kury, Courchapoix
Joseph Willemin-Lovis, Saulcy
Léon Hulmann, Saulcy
Jules Lovis, Saulcy
Sévère Lovis, Saulcy
Joseph Willemin-Léchenne, Saulcy
Abbé Girardin, Saulcy
François Lovis-Wiser, Saulcy
Joseph Willemin-Jubin, Saulcy

Dans le cadre de la distribution de ces distinctions, ajoutons également le nom du lauréat, l'élève Pierre Risler de Mont-Soleil (Sonvillier) qui a obtenu le prix d'excellence de Fr. 100.— décerné au nom de notre Fédération jurassienne aux examens de clôture du printemps dernier de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon. Qu'il en soit vivement félicité.

Réservé en fin de séance et pour la bonne bouche, l'exposé éducatif et technique du représentant de l'Union, *M. Paul Puippe*, secrétaire adjoint, a comblé l'attente de l'auditoire qu'il entretient sur des problèmes administratifs d'actualité constante, le but moral et social des Caisses ne pouvant être atteint que si tout l'édifice repose sur de solides fondements. Il souligne l'importance d'une réserve de liquidité, compte tenu des besoins effectifs de chaque Caisse, et la nécessité d'une certaine sélection dans les nouvelles affaires. On s'efforcera de concentrer les services de l'institution sur les secteurs où elle est aujourd'hui encore en mesure d'accorder des conditions avantageuses: hypothèques de deuxième rang, petit crédit ménager et personnel, crédit d'exploitation. Près de 94 % des recettes d'intérêts des Caisses résultant du compte d'intérêts, l'adaptation des conditions faites aux créanciers doit forcément être suivie d'un alignement des taux débiteurs, aussi regrettable que cela puisse paraître. L'orateur termine en conjurant les dirigeants à vouer toute l'attention utile au renforcement adéquat des réserves, cette fortune collective constituant le plus clair des fonds propres exigés par la loi et dont le rendement profite à toute la communauté raiffeiseniste locale.

Cette causerie suivie d'une discussion générale fort animée devait mettre fin à une assemblée des plus enrichissantes où les froids problèmes de l'argent et de l'économie sont étudiés dans une ambiance de chaleur humaine susceptible d'aviver les enthousiasmes pour une bonne et juste cause.

A l'issue de cette laborieuse séance, les participants ont la joie de déguster un apéritif régénérateur, gracieusement offert par la commune et la Caisse locale, comme le seront encore les cafés au terme du repas royalement servi dans la même halle de gymnastique et qui sera une réussite de bonne chère et d'abondance, grâce aux compétences culinaires du maître queux, M. Adolphe Kneuss, tenancier de l'Inter, à Porrentruy, secondé par un personnel bien stylé.

Introduit par de remarquables productions du « Chœur du Centenaire », dirigé par M. Abner Sanglard, instituteur, auquel succède la fanfare de Fontenais, sous la baguette de M. Claude Mouche, le repas fut encore un régal pour l'esprit et le cœur. A la joie des participants, le major de table désigné, *M. Armand Guélat*, caissier à Courrendlin et membre du Comité fédératif, introduit avec beaucoup de délicatesse et d'à-propos les invités qui profiteront de l'occasion pour transmettre aux raiffeisenistes leurs bons vœux et l'assurance de leur reconnaissance pour l'action bienfaisante déployée par le mouvement en terre jurassienne.

Ce régal oratoire débute par les souhaits de bienvenue du maire et député *Raymond Veya*, de Fontenais, qui présente son village et en dresse un tableau vivant dans sa vie quotidienne et dans son expansion. Au nom de tout le district, le *préfet Jean Jobé*, lui-même membre de la Caisse Raiffeisen de Porrentruy, dit sa joie d'accueillir les Caisses Raiffeisen jurassiennes en Ajoie. Ce qui caractérise les Caisses de crédit mutuel, dit-il, c'est leur humanité : « L'homme au centre de vos préoccupations. » Dans un monde de chiffres, elles introduisent les richessses du cœur. N'est-ce pas pour cette raison que les 36 communes d'Ajoie sont dotées ou font partie du cercle d'activité d'une Caisse Raiffeisen assurant leur autonomie financière ? Avec sa causticité bien connue, le révérend curé Cattin transmet quelques souhaits amicaux en glissant deux bonnes histoires. L'allocution de *M. Henri Cuttat*, directeur de l'ECA de Courtemelon, fut un régal écouté dans un profond silence. L'orateur souligne l'importance des Caisses Raiffeisen pour la classe paysanne et livre quelques réflexions sur les problèmes ruraux. La défense et la promotion paysannes sont inéluctablement liées à l'esprit communautaire si bien incarné dans les Caisses de crédit mutuel.

Cette partie oratoire se devait d'être close par un vétéran, promoteur du mouvement, *M. Léon Membrez*, ancien président et président d'honneur de la Fédération. C'est pour lui l'occasion de laisser parler son cœur et de dire sa joie et sa fierté devant le développement de l'œuvre. Les principes vrais en 1925 le sont toujours et c'est un hommage ému que M. Membrez rend à ses compagnons de la première heure, aujourd'hui disparus, tel M. l'abbé Antoine Montavon, le père du raiffeisenisme jurassien.

On ne pouvait mieux mettre le point final à une aussi lumineuse journée qui s'est déroulée dans l'esprit de son président absent.

Fx.

Blés mûrs

Assis sur une pelouse au flanc de la colline, d'un regard émerveillé, je scrutais vers le vaste horizon, la spacieuse campagne qui s'étalait dans la plaine.

Par-ci par-là, de grandes nappes dorées, comme une mer mouvante ondulaient sous l'effet d'une légère brise.

C'était... vous le devinez... la doucereuse étendue des blés, doux cachet de juillet.

Doré... ce vaste espace révélait à mon âme toute l'histoire et tous les secrets qui de cette plante embellissaient le destin.

La terre d'abord, cette terre qu'un soc reluisant avait déjà tant de fois remuée... le sillon qu'un robuste paysan avait ouvert avec sa paire de bœufs, le grain d'un beau brun que la main de l'homme avait jeté et recouvert par la herse ; le rôle si grand de la Providence assurant cette germination et l'active croissance et, enfin, l'épi doré, fruit de tant de labeur, ce bel épi si pur et si beau qui donne le pain de chaque jour, ce pain qu'en famille, tous nous demandons à Dieu dans le *Pater* que nous enseigna son fils Jésus.

Paysans... devant ta féconde moisson, rends grâce de ce que ce blé qui va gonfler ton grenier ait échappé à la méchante grêle. La sueur de ton front a merveilleusement trouvé son fruit. La fatigue de tes bras pourra tomber et tu peux sans cesse espérer, en prélevant dans cette abondance, dans ce si beau froment d'or, le grain sélectionné pour la germination future.

Grain de blé, je comprends ta puissance, le grand rôle que tu joues... tu fais vivre la cité, tu es l'espérance des peuples, tu es, en un mot, la vibrante bénédiction qui nous vient du Ciel.

Que jamais l'homme n'abuse de ta fécondité, qu'à jamais la Providence te fasse croître pour le service de l'humanité, pour la nourrir, la rendre forte et reconnaissante envers le Créateur qui fit de toi, semence sacrée, l'élévatrice de cette si belle et profonde supplication.

Oh ! Dieu... Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.

Evionnaz, juillet 1967.

A. Jordan.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

dans toutes les familles raiffeisenistes pour que vive plus intensément l'esprit d'entraide dans la communauté rurale.

LE COIN DE LA PRATIQUE

De la responsabilité des héritiers pour les dettes garanties par cautionnements

On est souvent d'avis, dans les milieux profanes, que les engagements contractés par une personne à l'égard d'une Caisse de crédit mutuel en vertu d'un cautionnement s'éteignent à sa mort. Certains héritiers défendent ce point de vue, d'autres en revanche, informent la Caisse créancière qu'ils se considèrent déliés de leur engagement. Il est naturellement important pour un caissier, de savoir ce qu'il en est exactement dans ces cas-là.

D'une manière générale, il y a lieu de retenir qu'à la mort d'une caution, les engagements souscrits passent à ses héritiers. (Becker, *Das neue Bürgschaftsrecht*, art. 492, note 29 ; Guhl, *Das neue Bürgschaftsrecht der Schweiz*, page 121.) Or, il reste aux héritiers la possibilité incontestée de répudier la succession, ce qui n'arrivera vraisemblablement que si le passif dépasse l'actif. Seule la répudiation de la succession permet donc aux héritiers de se soustraire à la responsabilité découlant des cautionnements souscrits.

L'art. 591 CC accorde toutefois un certain allégement aux héritiers lorsque l'un d'eux réclame le bénéfice d'inventaire. Cette requête doit être présentée oralement ou par écrit par les héritiers (ou par l'un d'eux) dans le délai d'un mois à partir du moment où ils ont connaissance de l'ouverture de la succession, à l'autorité compétente du dernier domicile du testateur. Après la clôture de l'inventaire, chaque héritier est sommé de prendre parti dans l'espace d'un mois.

Il a la faculté de :

1. répudier la succession ;
2. requérir la liquidation officielle ;
3. l'accepter sous bénéfice d'inventaire ;
4. l'accepter purement et simplement.

En tant que les héritiers ne répudient pas la succession, les dettes dont ils sont responsables en vertu de cautionnements doivent nécessairement être payées. Quant au montant, il y a lieu de se référer à l'art 591 CC :

« Les cautionnements du défunt sont portés séparément à l'inventaire ; les héritiers n'en répondent, même s'ils ont accepté purement et simplement, que jusqu'à concurrence du dividende qui serait échu aux cautionnements en cas de liquidation du passif héréditaire selon les règles de la faillite. »

L'exemple ci-après sera plus explicite :

L'actif de la succession s'élève à 60 000 fr., les dettes ordinaires à 40 000 fr., les dettes en vertu de cautionnements à 80 000 fr. soit 60 000 fr. à l'actif contre 120 000 fr. au passif. En cas de liquidation selon les règles de la faillite, le dividende serait donc de 50 %. D'après notre exemple, les héritiers devraient par conséquent payer la moitié des dettes qui leur échoient en vertu de cautionnements, à savoir 40 000 francs.

L'acceptation sous bénéfice d'inventaire diminue donc la responsabilité des héritiers pour les dettes du testateur, contractées en vertu de cautionnements. Il y a lieu d'ajouter encore expressément que cette diminution vaut même si les héritiers, après clôture de l'inventaire, déclarent accepter la succession purement et simplement.

Il est par conséquent établi que les héritiers sont en tout cas responsables des dettes du testateur en vertu de cautionnements — bien qu'à divers degrés — dans la mesure où ils ne répudient pas totalement la succession.

D'où la question de savoir sous quelle forme se présente cette responsabilité des héritiers.

La réponse nous vient de l'art. 639 CC :

«Les héritiers sont tenus solidairement, même après le partage et sur tous leurs biens, des dettes de la succession, à moins que les créanciers de celle-ci n'aient consenti expressément ou tacitement à la division ou à la délégation de ces dettes.

» La solidarité cesse toutefois après cinq ans ; le délai court dès le partage ou dès l'exigibilité des créances, si elle est postérieure au partage. »

Il est d'usage, quoique pas absolument requis, d'éteindre les dettes avant le partage, de sorte qu'il ne reste plus que l'actif éventuel à répartir entre les héritiers. Or, il ne sera guère possible d'appliquer d'emblée ce principe aux créances garanties par cautionnements précisément puisqu'elles ne deviennent pas nécessairement exigibles en cas de décès ou de partage et qu'il ne s'agit en outre très souvent que de dettes conditionnelles. (Si le débiteur principal paie, les cautions se voient alors libérées d'office de leurs obligations.)

Des termes de l'art. 639, al. 1 CC, il ressort clairement qu'il y a lieu de faire une distinction entre la reprise interne et externe des créances. La reprise des dettes, intervenue entre les héritiers dans un cadre purement interne, ne supprime pas un engagement contracté solidairement. Pour la reprise des créances dite externe, le consentement du ou des créanciers est indispensable. Ce consentement sera demandé de préférence par écrit, mais il est loisible au créancier de l'accorder ou, le cas échéant, de le refuser. Si le créancier consent toutefois à la reprise du cautionnement par l'un des héritiers, l'engagement souscrit solidairement par les autres s'éteint. En effet, cet héritier répond alors seul des dettes cautionnées, et ce en totalité si la succession a été acceptée purement et simplement ou jusqu'à concurrence du dividende seulement en cas de liquidation du passif selon les règles de la faillite, s'il a accepté la succession purement et simplement après l'établissement de l'inventaire.

Mais la solidarité quinquennale des héritiers pour des dettes cautionnées peut également être éliminée d'une autre manière encore. Les créances cautionnées des Caisses de crédit mutuel sont en effet généralement des dettes, dont le créancier peut provoquer l'exigibilité par dénonciation. Les héritiers ont donc, comme toute autre caution, le droit, un an après l'engagement de cautionner, d'exiger du créancier qu'il dénonce la dette, c'est-à-dire qu'il en provoque l'exigibilité. Celle-ci étant acquise, le créancier est alors obligé, de par la loi (art. 511 CO), de poursuivre juridiquement, dans le délai de quatre semaines, l'exécution de leurs droits à l'endroit du débiteur principal et de continuer les poursuites sans interruption notable. Etant donné que les Caisses de crédit mutuel connaissent le cautionnement solidaire, elles peuvent évidemment, à l'échéance de la dette, procéder directement contre les cautions solidaires, donc aussi contre les cautions-héritiers solidairement responsables. Si le créancier néglige de poursuivre juridiquement l'exécution de ses droits et d'introduire par exemple la poursuite dans le délai mentionné de quatre semaines, les cautions sont libérées, dans le cas particulier, les héritiers aussi.

Or, très souvent cette manière de procéder ne rendra service ni au créancier ni au débiteur, du fait qu'il faudra éventuellement dénoncer la créance contre la volonté des deux parties. De plus, le créancier veut une caution non pas décédée, mais bien vivante, même si ses héritiers répondent de son engagement. Aussi, dès qu'une caution meurt, le caissier doit-il inviter le débiteur à la remplacer par une nouvelle caution. Tant que ce n'est pas fait, les héritiers de la caution décédée ne peuvent naturellement pas être

libérés de leur engagement. Les autres cautions et, le cas échéant, également leur conjoint doivent donner leur consentement à cette libération. La valididté de l'engagement de la nouvelle caution est subordonnée à la forme prescrite suivant le montant cautionné (simple déclaration écrite de la caution ou acte authentique).

G., Dr en droit.

*
* *

Responsabilité de la caution pour les intérêts de la dette principale.

Il est notoire que chaque acte de cautionnement doit indiquer un montant maximum qui, selon nos formulaires, doit être au moins 10 % plus élevé que la somme prêtée au débiteur. La loi prévoit, à l'art 499, al. 1 CO, que la caution n'est tenue, dans tous les cas, que jusqu'à concurrence de ce montant maximum. En vertu d'une autre disposition légale, la responsabilité s'étend, dans la limite de ce montant maximum, au montant en vigueur de la dette principal, aux frais des actions intentées contre le débiteur principal ainsi qu'aux intérêts échus d'une année et aux intérêts courants, lorsque ces intérêts ont été stipulés (art. 499, al. 2 CO). Mais il est toutefois possible, et la loi prévoit aussi formellement cette possibilité, qu'autre chose puisse être stipulé dans le contrat de cautionnement, précisément par rapport aux intérêts. Il s'ensuit que rien ne s'oppose à une convention stipulant que la caution, dans les limites du montant maximum, réponde de plus qu'une année d'intérêts échus (cf. Commentaire Beck : *Das neue Bürgschaftsrecht*, art. 499, N. 23 ; ; Guhl : *Das neue Bürgschaftsrecht*, page 47). Aussi est-ce dans ce sens que sont rédigés nos formulaires de cautionnement, où il est dit que l'engagement de cautionnement s'étend au montant en vigueur de la dette principale et *aux intérêts échus, arriérés ainsi que courants* et aux frais de toute sorte, le tout ensemble jusqu'au montant maximum de Fr. ...

Mais ce texte ne permet sans doute pas à un caissier de faire abstraction du devoir d'aviser la caution en cas de retard du débiteur principal. Comme on le sait de par l'art 505, al. 1 CO, le créancier doit aviser la caution dès que le débiteur principal a un retard de six mois dans un paiement de capital ou pour le paiement de l'intérêt d'un semestre ou pour un amortissement annuel. Dans le cas où une Caisse omet cette communication, elle pourrait certainement, en soi, laisser courir les intérêts annuels aussi longtemps qu'ils sont encore couverts par le montant maximum cautionné. Mais une telle situation jetterait, tout de même, une lumière un peu singulière sur l'administration du compte débiteur de cette institution, et l'on ne pourrait guère épargner au caissier le reproche d'être, sous ce rapport, beaucoup trop indulgent. Malgré la clarté du texte de notre formulaire de cautionnement cité ci-dessus, il faut donc, dans chaque cas, veiller à ce que les intérêts soient payés ponctuellement. D'ailleurs un débiteur, qui néglige à un tel point ses obligations d'intérêts pour avoir plusieurs années de retard, ne mérite plus d'être débiteur d'une Caisse de crédit mutuel ; et il serait convenable, dans la plupart de pareils cas, de dénoncer sa dette.

G., Dr en droit.

NOUVELLES des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

UNDERVELIER *(Jura)*

25e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel

Undervelier, situé au haut de la vallée de Delémont et au pied des fameuses Gorges du Pichoux, est, aujourd'hui encore un village mi-agricole, mi-industriel. La grande fabrique de boîtes de montres, l'ancienne Tavannes Watch and Co, reprise il y a quelque 15 ans par les frères Bourquard S. A., de Boécourt, ainsi que les deux autres ateliers de manufacture de boîtes, de même que l'atelier de mécanique, destiné à un développement certain, œuvrent depuis longtemps pour le bien-être des habitants du village et de la population environnante. En dépit de cela, la création d'une Caisse de crédit s'avérait des plus utiles et sous l'impulsion de plusieurs personnes dont M. Marcel Lovy, ancien garde-chef de l'Etat, l'affaire fut rondement menée. On invita un conférencier, M. Léon Membrez, président de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit, qui énuméra aux citoyens présents — ils étaient une vingtaine — les avantages du système Raiffeisen. Ceux-ci se mirent immédiatement à la tâche et constituèrent notre caisse locale. On nomma un comité et on appela à la présidence M. Joseph Allimann, agriculteur, alors que M. Ernest Guélat, instituteur, était nommé secrétaire et M. Louis Lovy, caissier. Notons que M. Louis Lovy occupe encore actuellement le poste de caissier, à la satisfaction généale.

C'est pour marquer le 25e anniversaire de la fondation de notre Caisse locale que les sociétaires ont été convoqués samedi 29 avril à 10 h. 30 à la salle de la Croix-Blanche après la messe célébrée à 9 h. 30 par M. le curé à la mémoire des membres décédés depuis la fondation jusqu'à ce jour.

Les sociétaires se retrouvent donc pour l'assemblée, dirigée par M. Germain Allimann, président actuel. L'ordre du jour ne donne lieu à aucune discussion et est accepté à l'unanimité. La gestion et la marche de la Caisse donnent entière satisfaction. Le paiement de la part sociale met fin sur une note gaie à cette première partie de la journée.

Un apéritif, gracieusement offert par la commune municipale est servi dans le local de l'assemblée. Les participants se rendent ensuite en cortège, fanfare en tête, aux « Galeries du Pichoux », où un excellent repas leur est servi par la Famille Juillerat. Celle-ci qui n'a ménagé ni son temps ni ses soins afin de satisfaire ses hôtes mérite de vifs remerciements. Après l'audition de deux morceaux de musique, interprétés par la fanfare, sous la direction de M. Paul Simon, de Moutier, M. Germain Allimann ouvre la manifestation du 25e anniversaire de la Caisse locale. Il adresse des souhaits de bienvenue à tous les invités, parmi lesquels on remarque la présence de M. Puippe, délégué de la Caisse centrale de Saint-Gall, de MM. Géo Froidevaux, rédacteur du « Messager Raiffeisen », Louis Daucourt, de Fahy et Armand Guélat, de Courrendlin, tous trois délégués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, de M. le curé de la paroisse, de M. Léon Membrez, ancien président des Caisses jurassiennes, de M. Adrien Maître, maire de la commune, de deux délégués de la commune bourgeoise et deux de la paroisse ainsi que des délégués des Caisses voisines de Glovelier, Soulce et Saulcy. M. Charles Duplain, instituteur est désigné comme major de table et il s'acquittera de sa tâche d'une manière spirituelle.

Le président donne immédiatement connaissance d'un rapport jubilaire complet et vivant.

Chez nous comme ailleurs, les débuts furent lents et même difficiles. Toutefois après des moments d'hésitation vite dissipés, la Caisse témoigne d'une belle activité et la première année, elle réalise des progrès réjouissants. Le bénéfice du premier exercice s'est monté à 33,40 fr. Ce montant est le départ du fonds de réserve qui est à ce jour de 36 027 francs.

Sous la sage conduite des comités, la Caisse va son chemin, heureuse de pouvoir semer ses bienfaits. Les opérations se multiplient si bien qu'à ce jour elle a un effectif de 84 membres. Le chiffre du bilan pour l'année 1966 a été de 895 000 francs avec un mouvement de 1 337 000 francs et un bénéfice de 4071.10 fr.

Après son bel exposé, le président remercie tous les membres de la confiance qu'ils témoignent à leur Caisse sans oublier les dirigeants de la Caisse centrale et la Fédération jurassienne, dont notre Caisse est membre.

M. Puippe, délégué de la Centrale, apporte les salutations de l'Union et les félicitations à notre Caisse jubilaire. Il parle de l'idéal qui inspire toute l'action de nos Caisses dont l'ambition n'est pas de réaliser de grands bénéfices, mais bien de rendre le plus grand nombre de services possibles. Il remet à la jubilaire le diplô-

me traditionnel, signe de reconnaissance pour ses 25 années de collaboration dans l'esprit Raiffeisen.

M. Daucourt, délégué de la Fédération jurassienne, exprime les sentiments de la fédération qu'il représente avec charme. Il remet également un tableau qui rappellera les heureux moments de ce 29 avril 1967.

M. l'abbé Xavier Saucy, curé de la paroisse, fait part de ses vœux et encouragements et ceci au nom de tous ses paroissiens.

M. Adrien Maître, maire, fait un petit historique de la commune ainsi que de la manière dont les affaires communales et séances du Conseil dans les années 1840 - 1850 étaient traitées.

On entendit encore un exposé des délégués des Caisses de Glovelier, Soulce et Saulcy, puis on eut le privilège d'écouter l'exposé d'une oratrice, Mme Ginette Lovy, qui parla au nom des Dames du village. Mme Lovy obtint un vif succès et recueillit de chaleureux applaudissements.

Prenant ensuite la parole, M. Léon Membrez se dit heureux d'être à Undervelier en ce jour de jubilé d'autant plus qu'il avait participé il y a 25 ans à l'assemblée constitutive de la Caisse. Pour mettre un point final à la partie oratoire, MM. Joseph Allimann, premier président de la Caisse, Ernest Guélaz et Géo Froidevaux, ancien fondé de pouvoir de l'Union, adressèrent des vœux et des encouragements à l'égard de la Caisse et de ses membres.

Après cette série de discours, le major de table remercie les orateurs ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée. Après la cérémonie de remise des médailles aux méritants, l'assemblée rend un pieux hommage à la mémoire des sociétaires décédés au cours de ces 25 ans. Elle observe une minute de silence, pendant que les musiciens interprètent «*J'avais un Camarade*». Les membres des deux comités reçoivent une petite attention tandis que M. Louis Lovy se voit attribuer une channe dédicacée pour ses 25 ans de gérance.

Il appartenait au major de table de clore cette harmonieuse journée et d'en tirer les conclusions. Il se dit heureux de constater qu'en dépit des débuts modestes, la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit a porté de beaux fruits. Il remercie tous ceux qui œuvrent pour le bien de la communauté et donne rendez-vous à tous... dans 25 ans.

La journée s'est terminée par quelques tours de danse menés par l'orchestre « Michel », composé de musiciens de chez nous.

J. G.

CORBEYRIER *(VD)*

Le Crédit mutuel
fête ses vingt ans d'activité.

Samedi 3 juin 1967, le Crédit mutuel de Corbeyrier conviait ses membres, amis et connaissances à la journée commémorative des 25 ans d'activité.

Dans les locaux du Gai-Logis, gracieusement mis à disposition par les Coopératives réunies de Lausanne, une soixantaine de personnes s'étaient donné rendez-vous. M. Jean Bournoud, président en charge depuis la fondation, ouvre cette séance avec le quart d'heure vaudois de retard.

Il salue la présence de M. Séchaud, délégué de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, de M. Segessemann, délégué de la Fédération vaudoise, de M. Geneux, pasteur de la paroisse, de MM. Dubuis et Grosjean, délégués de la Caisse sœur d'Yvorne, de MM. les représentants de la Municipalité. Le président adresse aussi une cordiale bienvenue aux membres de la Caisse et à leurs épouses qui ont été associées à cette manifestation.

Le président a le pénible devoir d'évoquer la mémoire de M. Robert Martin, membre fondateur, caissier pendant de nombreuses années et finalement président du Conseil de surveillance jusqu'à son décès. Une minute de silence est respectée en hommage au disparu.

M. le pasteur Geneux place cette journée sous la protection divine et il fait des vœux de prospérité à l'égard de notre petite Caisse villageoise.

Le président fait ensuite l'historique de la Caisse ; faisant mention de la liste des membres fondateurs, sans oublier d'adresser un hommage à la mémoire de M. Ernest Hemmer, trop tôt disparu, et qui fut caissier pendant 4 ans. Des remerciements vont ensuite à M. Ami Bonzon, caissier, et aux membres des Comités pour leur appui.

La parole étant donnée à M. Séchaud, en brillant orateur, celui-ci, par un exposé très complet et digne d'éloge, nous prouve une fois encore l'utilité et la nécessité des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen. Il fait des vœux et remet en mains du président le diplôme décerné par l'Union à notre Caisse pour ce quart de siècle d'activité.

M. Segessemann apporte le salut de la Fédération vaudoise. Il excuse M. Chevalley, président de cette Fédération, qui n'a pu se joindre à nous, sa santé lui ayant fait momentanément défaut; mais, à notre grande joie, nous apprenons qu'il y a amélioration et nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

M. Jean-Paul Dubuis apporte aussi le salut de la Caisse d'Yvorne et fait des vœux de prospérité à l'égard de notre institution. M. le syndic Bournoud, en son nom et au nom des autorités, souhaite la bienvenue aux invités et délégués. Par un tour d'horizon, il retrace l'historique de notre commune, faisant surtout mention du développement touristique, connu avant la guerre de 14 - 18, et presque complètement anéanti par celle-ci, remplacé maintenant par de nombreuses colonies et pensions d'enfants.

La partie officielle étant terminée, M. le président prie l'assistance de passer successivement à l'apéritif offert par la commune, puis au banquet, qui fut un réel succès, grâce à la compétence de dames dévouées de notre village, dont nous tairons les noms, mais à qui nous adressons encore nos félicitations et nos remerciements. L'après-midi fut agrémenté par des chants de la petite classe et ce fut un succès aussi.

Les organisateurs avaient fait appel à M. Cornu, fantaisiste et prestidigitateur, pour meubler cette partie récréative. La fanfare « Concordia », de Saint-Triphon, prêtait également son concours. Nos remerciements et nos félicitations vont à tous.

Une partie familière en soirée mis fin à cette journée et encore une fois, bravo !

A. B.

LE CERNEUX-PEQUIGNOT *(NE)*

Les responsables de la Caisse de crédit mutuel ont tenu à marquer dignement le 25e anniversaire de l'activité de la Caisse. Pour ce faire, ils avaient organisé d'une façon parfaite une soirée qui a groupé près de 90 mutualistes dans la salle communale de Cerneux-Péquignot, récemment rénovée et artistement décorée par le peintre J. Claudévard.

M. Claude Simon-Vermot, président du Comité de direction souhaita la bienvenue à ses hôtes et salua particulièrement la présence de M. R. Séchaud, vice-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, de M. Urfer, président de la Fédération neuchâteloise, de M. Cuenot, président du Conseil communal, ainsi que des délégations des villages voisins, La Brévine, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel et Le Locle.

Puis M. C. Simon-Vermot retraça l'historique de la vie de la Caisse sans oublier de rappeler en même temps un peu l'histoire du village, depuis son annexion à la Confédération helvétique en 1814 et que c'est en 1942, en pleine crise européenne, que fut fondée notre petite institution bancaire. Les membres fondateurs étaient au nombre de 23. De 1942 à 1957, la présidence a été assurée par M. Aimable Vermot. Depuis, par M. Claude Simon-Vermot. Les fonctions de caissier ont été assurées par M. Joseph Vermot, de 1942 à 1947 et de 1957 à nos jours. Entre temps, celles-ci avaient été remises entre les mains de Mlle A. Gauthier. Au Conseil de surveillance, depuis la fondation de 1942, M. le curé Veillard en assume toujours la présidence. Pour terminer. M. C. Simon-Vermot rappela le développement financier de la Caisse du Cerneux-Péquignot. En 1942, un roulement de 51 693 fr, pour passer en 1966 à 1 344 032 francs. A noter les réserves actuelles de 47 210 francs.

Au nom du Conseil communal, M. Cuenot dit l'intérêt d'une telle institution pour le village puis, en quelques propos, brossa un rapide tableau des événements qui marquèrent la politique mondiale, à l'heure où prenait naissance dans le village l'activité de la Caisse. M. Cuenot termina en dressant un tableau un peu pessimiste, mais non dénué d'humour de la situation actuelle de l'agriculture de notre pays.

La parole fut ensuite donnée à M. Urfer qui, au nom de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, eut le plaisir de féliciter les raiffeisenistes du Cerneux. En souvenir de cette soirée, M. Urfer donna à la section un porte-calendrier dû au talent d'un artiste de la Sagne.

Enfin, pour terminer cette partie officielle, M. R. Séchaud, vice-directeur et délégué officiel de l'Union suisse, apporta les salutations et les félicitations de la direction. M. Séchaud mit l'accent sur l'idéal et l'exemple que représentent encore aujourd'hui l'activité des Caisses Raiffeisen. L'ambition première de celles-ci est de rendre le plus grand nombre de services possibles aux communautés. L'esprit de solidarité chrétienne reste le plus grand principe de base pour le travail des raiffeisenistes. Puis M. Séchaud remit à la société jubilaire le diplôme traditionnel qui marque ce premier pas de 25 ans d'activité et de collaboration à l'idéal Raiffeisen.

Après les discours, participants et participantes à cette soirée jubilaire firent honneur à une agape organisée de façon parfaite par les comités. Durant ce repas, les chœurs catholiques des Brenets et du Cerneux-Péquignot, associés pour la circonstance, contribuèrent à la réussite de cette sypathique soirée.

j. c. e.

Assemblées générales ordinaires

MARLY *(FR)*

La paroisse de Marly, qui comprend les quatre communes de Marly-le-Grand, Marly-le-Petit, Villarzel et Pierrafortscha, est le siège d'une ancienne et prospère Caisse Raiffeisen. La proximité de la capitale cantonale, qui se développe, elle aussi, de réjouissante façon, pourrait rendre un tantinet jaloux nos caissiers des communes essentiellement rurales. Certes, les possibilités d'extension sont plus grandes ici, mais ce tableau a aussi ses ombres : accentuation de la concurrence bancaire, influence indirecte de financiers huppés sur le prix des terrains et des immeubles et nous en passons. A cela s'ajoute à Marly l'implantation de nouvelles industries, dont la Ciba qui a, à un moment donné, considérablement ravivé la spéculation foncière et la construction d'immeubles locatifs et de maisons familiales. Tout cela amène de nouveaux éléments, fort intéressants en principe, mais qui sont inconnus des membres des organes locaux. On doit alors redoubler de prudence. Certaines affaires proposées peuvent être de solides opérations bancaires, mais qui dépassent tout simplement les possibilités d'une Caisse Raiffeisen. D'autre part, une certaine sélection dans les débiteurs devient inévitable, des avances de ce volume devant toujours être en corrélation avec le revenu et les possibilités financières des requérants.

En dépit de tout cela, les dirigeants de la Caisse Raiffeisen de Marly sont parvenus à assurer le développement constant de leur institution, allié à une politique de placement sûre et avisée. Qu'on en juge plutôt :

Au 31 décembre 1966, le bilan de 7,7 millions de francs accusait, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 900 000 francs en chiffre rond. 305 000 fr. proviennent de l'épargne, répartie sur 1481 carnets, et 495 000 francs au chapitre des obligations, les comptes courants créanciers s'amplifiant également d'heureuse façon. Le chiffre d'affaire a passé de 16 à 23 millions de francs et le bénéfice de 23 060 fr. arrondit le fonds de réserve à 218 000 francs.

Ce qu'il y a cependant de remarquable c'est le fait que jusqu'ici cette Caisse était encore gérée par un caissier s'adonnant tout le jour, en la proche ville de Fribourg, à ses occupations professionnelles. Celui qui sait ce que les quelques chiffres cités ci-avant recèlent de travail et d'efforts peut juger de l'étendue de la tâche qui reposait sur les épaules du caissier, M. Oscar Grandgirard. Il fut secondé efficacement par sa fille — Mademoiselle Denise, comme on l'appelle avec déférence — encore aux études, et qui a ainsi prouvé que les jeunes de notre temps sont encore capables d'efforts et de mouvements généreux. Bien appuyé par des comités conscients de leur tâche, le « tandem » Grandgirard mena sa tâche à bien. Une nouvelle solution put fort heureusement être trouvée cette année : depuis le 1er mars 1967, la Caisse de Marly est gérée à mi-temps, ce qui permet de fixer des heures de bureau convenant à tout le monde et de ramener à des proportions plus humaines le travail du caissier.

* * *

Sous de tels auspices, l'assemblée annuelle du 10 mars 1967 devait connaître le succès. C'est devant un auditoire compact et attentif que le président, M. Romain Kuenlin, put ouvrir les débats. Son rapport présidentiel relève avec fierté les résultats enregistrés et soulève quelques problèmes économiques de toute actualité pour nos Caisses rurales. Le grand argentier. M. Grandgirard, donna de très intéressantes explications sur le compte d'exploitation et l'évolution des divers chapitres du bilan. S'il a le plaisir d'énoncer les taux créanciers améliorés appliqués depuis peu, il doit remplir le moins agréable devoir de communiquer que cela ne va pas sans une adaptation des conditions faites aux débiteurs. Il le fait avec conviction, ce qui à l'heur de satisfaire tout le monde, aucune réclamation n'étant émise au cours de la discussion. M. Albert Schafer, vice-président du Conseil de surveillance, présente le rapport de cet organe. Il soumet à l'assemblée les résolutions habituelles tendant à l'adoption des comptes, sans oublier les remerciements bien mérités à tous les ouvriers de l'œuvre.

Au chapitre des élections, le président Kuenlin rappelle tout d'abord la mémoire de M. Othmar Droux, de Marly-le-Grand, qui, depuis 1933, fit partie successivement des deux conseils. Sa mort, intervenue le 16 décembre 1966, ravit à la Caisse un secrétaire zélé et capable. A ce départ s'ajoute celui du révérend doyen Henri Monnard qui, en juin dernier, quitta Marly pour Albeuve. M. le doyen avait été caissier de 1930 à 1964, puis président du Conseil de surveillance. M. Henri de Gendre, Villarzel, membre fondateur, détenteur même de la part sociale No 1, premier vice-président du comité, avait en outre exprimé le désir de faire place à une force plus jeune. En termes bien sentis, M. Romain Kuenlin exprima toute la reconnaissance des sociétaires à ces trois fidèles serviteurs de la cause. Pour com-

Coffrage d'un pont moderne dans les montagnes. « Le bois est à l'origine de toute construction — dont le charpentier assure l'exécution. »

bler ces vides, sont appelés à siéger : au Comité de direction : M. Marcel Demierre, Marly-le-Grand. M. Demierre fonctionna comme caissier adjoint, du 14 avril 1945 au 30 septembre 1964 ; M. Albert Schafer, membre du Conseil de surveillance depuis 1949. L'organe administratif de la Caisse est ainsi heureusement renforcé par des mutualistes qui ont déjà donné des preuves de leur dévouement et de leurs capacités.

Le Conseil de surveillance, à son tour, est complété par l'apport de jeunes forces qui sont : M. Pierre de Gendre, de Villarzel-sur-Marly et M. Michel Brügger, de Marly-le-Petit.

Ainsi, les différentes communes et toutes les classes de la population sont de nouveau représentées, et bien représentées, au sein des organes dirigeants.

M. Paul Puippe, secrétaire-adjoint de l'Union suisse, qui avait participé la veille au cours d'instruction de la Fédération qui s'était tenu à Marly, ne put résister au plaisir de cette prise de contact avec l'ensemble des coopérateurs. Il leur transmit le cordial salut de la direction de l'Union et souligna brièvement les mérites des hommes de cœur qui mettent joyeusement leur temps et leurs talents au service d'une institution appelée, à l'avenir encore, à exercer une bienfaisante activité.

pp.

HÉRÉMENCE *(VS)*

La Caisse de crédit mutuel d'Hérémence a tenu son assemblée générale le 12 mars 1967 dans sa salle de réunion, pour donner connaissance des comptes du 57e exercice. L'assemblée est ouverte à 12 h. 30 par son président, M. Emile Dayer, qui souhaite d'abord la bienvenue aux 250 membres présents. Un salut spécial a été adressé aux 18 nouveaux membres qui sont venus grossir nos rangs.

La parole est passée à l'ancien secrétaire, M. Thomas Sierro, qui avait rédigé le procès-verbal de la dernière assemblée, quoique démis de sa fonction de secrétaire en faveur de M. Michel Logean, professeur. Son âge avancé ne l'a pas empêché de faire une reproduction si exacte de la dernière assemblée que l'auditoire l'a approuvée par de vifs applaudissements.

Les comptes ont été lus par le caissier ; ils font ressortir un bilan de 5 265 900 fr. et un chiffre d'affaires de 9 430 000 fr. en chiffre rond. L'ordre du jour appelle le président à faire son rapport. Nous ne pouvons ici reproduire son bel exposé, nous nous bornerons seulement à relater les points principaux de son discours. Il a développé les divers points de l'évolution économique du pays qui ont fait l'objet de fréquents articles dans les journaux pendant l'exercice écoulé, sur la dépréciation de la valeur de l'argent, provocant la hausse des taux d'intérêt, invoquant que cette tendance inflationniste provient du fait que les économies prises dans leur ensemble ne parviennent pas à maintenir l'harmonie qui devrait exister entre les dépenses et la formation de l'épargne. Toutefois, il se complaît à pouvoir constater que l'épargne est encore vivante dans notre rayon d'activité. Après avoir remercié tous les collaborateurs ayant contribué au bon résultat de l'exercice, ses collègues du comité, du Conseil de surveillance et le caissier, il n'a pas manqué de s'arrêter sur les membres décédés pour lesquels il a demandé à l'assemblée une minute de silence pour honorer leur mémoire. Parmi les membres défunts se trouve une personnalité marquante à laquelle nous devons notre gratitude pour sa fidèle collaboration à la Caisse. C'est M. Sierro, président de la commune d'Hérémence et membre de la Caisse depuis plus de 25 ans. Nous avons l'honneur d'adresser ici les sincères condoléances à son épouse et à sa belle famille.

La parole est donnée au caissier pour son rapport, étant à l'âge de la retraite, le commentaire est évidemment réduit à son minimum. Il a relevé toutes les principales données du bilan ; il se plaît évidemment à féliciter débiteurs et créanciers pour les bonnes relations entretenues avec la Caisse pendant l'exercice. Il remercie le comité pour sa parfaite maîtrise dans les affaires de gestion, et le Conseil de surveillance pour sa collaboration avisée. Il souhaite pour l'avenir la continuation de la belle coopération entre membres et créanciers dont nous avons la faveur de jouir en ce jour.

La parole est passée au Conseil de surveillance. Son président, M. Jean-Joseph Nendaz, relate les rapports périodiques du Conseil de surveillance avec la Caisse et confirme la confiance pour la bonne gestion du comité et du caissier. Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur l'acceptation des comptes qui furent approuvés à l'unanimité.

L'assemblée a été invitée à procéder à l'élection de 2 membres du comité et de 2 membres du Conseil de surveillance. A cette occasion, M. Alex. Morand, membre du Conseil de surveillance, a retiré sa candidature étant donné qu'il avait servi dans sa tâche pendant plus de 30 ans. Nous lui devons toute notre gratitude pour sa longue et fructueuse gestion de dévouement à la cause publique. Ce dernier fut remplacé par M. Arthur Sierro ; les autres membres ont été réélus par acclamation de l'assemblée.

L'heure de détente était inévitable : sur proposition du comité, une petite agape a été servie, arrosée d'un verre de fendant, lequel a été accueilli avec enthousiasme par l'assistance. Evidemment, les langues se sont déliées, mais hélas, l'heure de la séparation avait sonné ! En effet, à 17 heures, le président a levé l'assemblée sans omettre d'adresser une courte prière en commun pour les membres défunts de la société.

A. M.

COURGENAY *(Jura)*

La 21e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue, samedi soir 1er avril, au local de la Fanfare municipale, sous la présidence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat. Après la désignation de deux scrutateurs, MM. Christe et Theilkäs, une minute de silence fut observée en mémoire de deux membres décédés en 1966.

Le rapport annuel présidentiel fut très substantiel ; son auteur analysa les points qui ont caractérisé l'année écoulée, la dépréciation de l'argent et la hausse des taux d'intérêts en particulier. Pour terminer son rapport, M. Kohler releva avec satisfaction que malgré cette évolution générale, la Caisse pratique des taux d'intérêts débiteurs plus bas que la majeure partie des autres banques et, pour les déposants, les taux sont alignés sur les autres établissements bancaires.

M. Ernest Cerf, caissier, présenta ensuite son rapport et commenta certains postes des comptes. Le bilan a atteint 2 876 117 fr. Les prêts à terme gagés (77 postes) s'élèvent à 378 760 fr. Les prêts hypothécaires en 99 comptes représentent 2 268 522 francs. Au passif, la caisse d'épargne, avec 595 carnets, s'élève à 2 268 522 fr., et les obligations à 406 000 francs. Le bénéfice de l'année a été de 11 146.80 francs, versé intégralement au fonds de réserve, il porte ainsi celui-ci à 136 457.45 fr. Le roulement s'est élevé à 2 593 318 fr. Quant au nombre des sociétaires, il est actuellement de 213, soit une augmentation de 17 unités.

M. Joseph Hublard présenta ensuite le rapport du Comité de surveillance et, en conclusion, il proposa d'accepter tels que présentés par le caissier les comptes annuels. C'est sans aucune opposition que l'assemblée ratifia les comptes avec remerciements au caissier.

Au chapitre des élections statutaires, M. Kohler, quoique ayant déjà manifesté l'intention de remettre la présidence du Comité de direction à une autre personne, ses nouvelles charges l'obligeant à être constamment absent de son domicile, se vit refuser sa démission par les deux comités (direction et surveillance). En effet, si cette démission avait été acceptée, on se serait trouvé en présence d'une démission en bloc des deux comités. Pour cette raison, M. Kohler, toujours dévoué à la cause de la Caisse, accepta pour une nouvelle période, la présidence du Comité de direction. L'assemblée, à l'unanimité, par la même occasion, réélut les deux comités sans aucun changement.

Le développement des affaires de la Caisse augmentent sans cesse, la question de la construction d'une banque Raiffeisen à Courgenay se pose chaque jour de façon plus pressante, d'autant plus que les locaux actuels, mis à disposition par le caissier, s'avèrent insuffisants. Après l'exposé du problème, l'assemblée fit siennes les décisions des comités et accepta le principe d'une construction. Aucune proposition individuelle ne fut émise.

En fin d'assemblée, le président fit part du plaisir qu'il ressentait à se retrouver quelques instants avec tous ses amis de la Caisse et ses connaissances. C'est avec joie qu'il constata que la bonne entente règne parmi les organes de la société. Il remercia enfin chaleureusement toutes les personnes qui, de près ou de loin, collaborent à la bonne marche de la Caisse. Le traditionnel casse-croûte fut ensuite servi à l'Hôtel du Mont-Terrible. *O. C.*

DAMVANT *(Jura)*

Le 30 mars dernier, notre Caisse était réunie pour la 37e fois pour ses assises annuelles qui se sont déroulées au domicile du caissier, sous la présidence de M. Froideveaux. Après les salutation d'usage, lecture des débats et décisions de l'année précédente a été faite et ce sans observation.

Avant de commenter le contenu de son rapport, le président salue parmi nous la présence de deux recrues raiffeisenistes. D'autre part, et avec émotion, il rappelle à notre souvenir deux membres fondateurs de la Caisse locale : M. G. Fell, ancien président durant de nombreuses années, lequel avait pris les charges et responsabilités de la direction au plus près de sa conscience et, d'autre part, M. M. Vögele, toujours très assidu aux assemblées. Quelques instants de silence ont été observés pour honorer leur mémoire ; ils jouiront des fruits de nos prières.

Une heureuse évolution de la Caisse a encore été enregistrée en 1966. Le bénéfice de cette dernière année étant de 3320 fr., la réserve atteint 40 400 fr. Le mouvement général atteint 1 389 848.12 fr. chiffre encore jamais atteint. Le caissier condense ses chiffres, chacun ayant sous les yeux les détails de l'exercice. En épargne, les dépôts confiés furent de 217 200 francs. Ceux-ci ajoutés au solde du 1er janvier y compris les obligations et parts sociales, donnent un montant global de 633 400 fr. Les dettes des corporations et particuliers se montent à 624 700 fr. Le Conseil de surveillance, par son président, M. l'abbé Maillard, tout en remerçiant les dirigeants de leur travail, fait les propositions d'approbation à l'assemblée, propositions acceptées à l'unanimité.

L'appel nominal fait constater la présence de 30 sociétaires auxquels il est remis l'intérêt de leur part sociale. C'est dans une ambiance de vraie fraternité que se termine cette belle assemblée.

A. J.

ORZENS *(VD)*

La Caisse Raiffeisen groupant les villages d'Orzens et d'Ursins a eu son assemblée ordinaire à Orzens, sous la présidence de M. Arthur Burdet nouveau président du Comité de direction.

C'est en présence de 50 membres qu'il ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun ; à son ancien président et membre d'honneur, M. W. Billaud, à M. A. Piot, syndic à Orzens et à M. C. Bovay, le jeune syndic d'Ursins. Il proclame deux nouveaux membres de la Caisse : MM. R. Piot et R. Burdet, d'Orzens. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de quatre membres décédés en 1966 : MM. J. Piot, W. Wagnières, E. Gilgen, A. Burdet. Le président exprime sa sympathie aux familles en deuil et aux malades. Après la nomination de deux scrutateurs, M. A. Bettex donne lecture du procès-verbal.

Le rapport présidentiel, tout en relevant les événements saillants de l'année, met en évidence le travail fécond du caissier. Il mentionne l'augmentation des taux créanciers et débiteurs pour 1967 et relève la bonne harmonie qui existe dans les comités.

D'intéressants renseignements d'ordre financier sont donnés par le caissier, M. A. Burla, tout en commentant les comptes de 1966. Le roulement a été de 1 413 735.89 fr. en 936 opérations. Le bénéfice de 2988.55 fr. porte la réserve à 61 200.58 francs.

Sur proposition de M. H. Tacheron, président du Conseil de surveillance, les comptes sont adoptés avec remerciements aux organes dirigeants et avec un intérêt de 5 % aux parts sociales, distribué immédiatement aux membres présents. M. A. Piot, syndic d'Orzens forme les vœux pour la prospérité de la Caisse d'Orzens. M. W. Billaud, ancien président, félicite les deux comités et le caissier pour leur travail désintéressé. Le délégué des Caisses Raiffeisen vaudoises à la Chambre vaudoise d'agriculture, M. W. Billaud, donne un aperçu de l'assemblée du 14 mars, à Lausanne, mentionnant que l'agriculture vaudoise possède aujourd'hui *sa Maison du paysan.*

Une collation au *Trois-Chasseurs* a terminé agréablement cette soirée, belle manifestation d'entraide intercommunale dans un esprit vraiment constructif.

W. B.

SAIGNELÉGIER *(Jura)*

La 37e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue à l'Hôtel de la Gare, en présence d'une centaine de membres. A la suite de la maladie de M. Laurent Aubry, président du Comité de direction, les deux comités réunis avaient chargé M. Pierre Beuret, secrétaire du Comité de direction, de présider cette assemblée. M. Beuret, en ouvrant les débats, a eu une pensée pour M. Aubry et lui a exprimé les vœux de tous les membres. Il a salué l'admission de 22 nouveaux sociétaires, puis l'assemblée a honoré la mémoire de cinq membres défunts.

Dans son rapport présidentiel, M. Beuret a fait un vaste tour d'horizon de la situation économique et a analysé les points qui ont caractérisé l'année écoulée: la dépréciation de l'argent et la hausse des taux d'intérêts. M. Beuret a terminé son rapport en relevant avec satisfaction que, malgré cette évolution générale, la Caisse pratique des taux d'intérêt débiteurs plus bas que la majeure partie des autres banques et que, pour les carnets d'épargne, les taux sont plus favorables qu'ailleurs, alors que pour les obligations les taux sont alignés sur ceux des autres établissements bancaires.

M. Otto Farine, caissier, a ensuite présenté en détail les comptes qui se présentent très favorablement. Pour la première fois, le total des dépôts sur carnets d'épargne a dépassé le million de francs. Tous les débiteurs ont réglé leurs intérêts et amortissements dans le délai prescrit. Le sociétaire a d'ailleurs la possibilité d'effectuer en tout temps des amortissements supérieurs à ceux fixés. Il peut même, sans préavis, rembourser sa dette.

Le bilan a atteint 4 687 197 francs, en augmentation de plus de 500 000 fr. Les prêts à terme gagés (26 postes) représentent 151 765 fr. et les prêts hypothécaires (131 comptes) s'élèvent à 3 543 053 fr. Au passif, les 880 carnets d'épargne totalisent 3 387 081 francs et les obligations 844 000 fr. Le bénéfice de l'année, soit 10 109 fr. a été versé au fonds de réserve qui se monte maintenant à 173 654 fr. Le roulement a augmenté de 1 million et atteint la somme de 6 135 742 francs.

M. Alfred Jobin a donné connaissance du rapport du Comité de surveillance et, en conclusion, il a proposé à l'assemblée d'accepter les comptes parfaitement gérés par M. Otto Farine. A l'unanimité, les sociétaires ont ratifié cette proposition.

L'assemblée s'est terminée par le paiement des intérêts des parts sociales et par une collation appréciée offerte par la Caisse.

M. A.

MONTHEY *(VS)*

La 56e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel est ouverte par quelques mots du président du Comité de direction, M. François Gillioz, qui dit son plaisir de saluer une si nombreuse assistance et tout spécialement les nouveaux membres. Il propose à l'assemblée générale de nommer MM. Ch. Morand et L. Barlatey comme scrutateurs.

C'est ensuite au tour du secrétaire de nous donner connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, celle de 1966. Rappel des points principaux discutés lors de cette réunion, cette relation nous remémore spécialement les chiffres évoquant la bonne marche de la Caisse, ainsi que de larges extraits de la conférence de M. l'abbé Crettol.

Nous arrivons ensuite aux points principaux de l'ordre du jour. C'est-à-dire les rapports du président du Comité de direction et du caissier. M. Gillioz, président, fait un vaste tour d'horizon de la situation économique, de notre commune, du canton, de la Suisse, et également du marché international de l'argent. Il nous dit être de son devoir de rappeler à chacun que le sens de l'épargne doit être de plus en plus poussé, cela surtout chez les jeunes. Dans la situation actuelle où le chiffre des dépenses s'enfle de jour en jour, nous courons à la ruine si les sommes épargnées ne suivent pas un peu le rythme. Il évoque également le problème de l'endettement public, parlant d'une augmentation flagrante des dépenses, alors que les recettes ne suivent pas toujours la même courbe. A ce propos, il nous rappelle le cri d'alarme lancé à Bâle, lors de l'assemblée générale des Caisses Raiffeisen suisses demandant un équilibre plus stable entre les dépenses et l'épargne, à défaut de quoi une sérieuse inflation guette la Suisse à brève échéance.

Ce brillant rapport du président se termine par des remerciements à l'adresse de ses collègues du comité pour leur collaboration, au caissier pour le bon travail accompli et la conclusion en est « que la

Caisse de Monthey marche toujours aussi bien ».

La parole est ensuite donnée au caissier, M. Marc Vanney, qui nous donne des détails sur la situation financière. Il fait mention, entre autres chiffres, de 2 millions de fr. environ de nouveaux dépôts d'épargne effectués en 1966, alors que les retraits se montent à environ 1,3 million de francs. La hausse sensible du taux des obligations prouve que notre économie à de plus en plus besoin de prêts à longs termes. Par un rappel discret, notre caissier fait savoir aux emprunteurs que, si l'obligation d'amortissement n'est pas stricte à la Caisse, cela ne veut pas dire que chaque débiteur ne doive pas faire un effort dans le but de diminuer sa dette. Le rapport de M. Vannay se termine par ses remerciements aux comités et à tous les membres.

C'est le tour maintenant de la Commission de surveillance, par la voix de son président, M. Jules Marclay, de nous dire sa satisfaction quant à la bonne gérance de la Caisse, tant par le Comité de direction que par le caissier. En proposant à l'assemblée générale d'adopter les comptes de l'année écoulée, M. Marclay, avec humour, nous dit que tous les membres d'une Caisse telle que la nôtre doivent se souvenir de la morale de la fable *La Cigale et la Fourmi :* Epargner assez tôt pour éviter d'en arriver à l'emprunt ! Les comptes de l'année 1966 sont donc adoptés par l'assemblée avec applaudissements, qui disent mieux que des mots les félicitations aux organes responsables. Un devoir bien agréable pour M. Gillioz était celui de féliciter son collègue du comité, M. Emile Barlatey, qui fête cette année ses 40 ans d'activité au sein de ce comité. Une channe valaisanne marqua de façon tangible la reconnaissance de toute la Caisse et du comité à « Papa Emile ».

Une magnifique idée de notre comité voulut que cette assemblée se termine sur une note gaie. C'est en effet avec plaisir que les participants à cette réunion virent évoluer pendant plus d'une heure et demie la Société des vieux costumes de Val d'Illiez. Par leurs danses folkloriques, nos amis val-d'illiens ravirent l'auditoire et, en fin de soirée, l'on vit, au son de leur groupe musical, évoluer jeunes et moins jeunes dans quelques bonnes valses, polkas, etc. Tout cela accompagné d'un verre de fendant avec gâteau au fromage, contribua à apporter un point final bien sympathique à cette réunion.

Bravo et merci donc au comité de la Caisse de crédit mutuel de Monthey pour tout le travail qu'il accomplit bénévolement pour l'administration très saine des deniers de ses membres.

A. B.

BONCOURT *(Jura)*

20e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel

La Caisse de crédit mutuel de Boncourt a tenu sa 20e assemblée générale, mercerdi 12 avril au Restaurant de la Locomotive, sous la présidence de M. René Mathez.

En ouvrant la séance, le président salue les nouveaux membres et rend hommage aux disparus, puis il donne la parole à M. Marcel Saner, secrétaire, pour la lecture des deux derniers procès-verbaux : assemblée générale et élection du nouveau caissier.

Dans son rapport au nom du Comité de direction, M. Mathez, président, rappelle les principaux événements qui ont marqué l'exercice écoulé. Il retient en particulier la dévaluation du franc suisse et la hausse des taux d'intérêt. Il insiste sur la nécessité de l'épargne pour notre banque locale, car l'épargne est la force motrice du crédit. Il souligne également le caractère social de la Caisse de crédit mutuel qui doit pouvoir compter sur tous les épargnants, afin de répondre favorablement aux nombreuses demandes de crédits. Ces crédits, pour la plupart, sont destinés à des constructions de maisons familiales. Au cours de ses 20 années d'existence, la Caisse de crédit mutuel de Boncourt a participé au financement de 88 nouvelles constructions et a accordé 28 crédits pour des réparations ou des transformations d'anciennes maisons. Ces chiffres constituent les meilleures preuves du rôle important, indispensable, joué par la Caisse sur le plan local. Durant l'exercice écoulé, la Caisse a pu répondre aux demandes de crédits mais le manque de liquidité au début de cette année a déjà obligé le Comité de direction à refuser plusieurs demandes d'emprunt pour des constructions. Il est donc nécessaire que de nouveaux épargnants confient leurs économies à notre banque locale qui pourra ainsi poursuivre sa mission. Pour terminer, M. Mathez remercie tous ses collaborateurs, notamment le nouveau caissier, M. François Rossé, qui est entré en fonction au 1er septembre 1966.

M. François Rossé, caissier, commente ensuite les points importants des comptes 1966. La Caisse de crédit mutuel de Boncourt compte actuellement 224 sociétaires. A ce sujet, il rappelle que pour être membre, il faut posséder une part sociale et il invite alors tous ceux qui ne sont que déposants à venir grossir les rangs des sociétaires. Le bilan, en augmentation de 380 000 francs atteint 4 434 500 fr. A l'actif, les prêts hypothécaires atteignent 3 331 800 fr., soit quelque 300 00 francs de plus qu'en 1965 ; les prêts à terme, 225 000 fr., les avoirs à la Caisse centrale 400 000 fr. et les crédits en compte courant sont de 280 000 francs.

Le passif se compose principalement de 3,62 millions de francs en épargne, répartis sur 832 carnets, 615 500 francs en obligations, soit une augmentation de 46 000 fr. et 43 000 fr. de parts sociales.

Le mouvement général a augmenté de 2,4 millions de fr. pour atteindre 9 132 000 francs. Le bénéfice important réalisé en 1966, soit 14 908 francs, porte le montant des réserves à 170 000 fr., ce qui doit renforcer la confiance des déposants.

M. Rossé remercie encore tous les membres pour leur confiance, leur fidélité et leur ponctualité. Il adresse également des remerciements aux membres dirigeants pour leur compétence et leur dévouement.

Puis au nom du Conseil de surveillance, M. Géo Froidevaux, ancien reviseur de l'Union suisse à Saint-Gall, présente un rapport très complet. Il relève tout d'abord la bonne marche de notre banque locale et remercie le Comité de direction et le caissier. Il annonce que les contrôles effectués par l'Office de revision de Saint-Gall et par le Conseil de surveillance ont permis de constater que la Caisse est bien tenue. Il rappelle quelques principes qui sont à la base du système Raiffeisen et, en particulier : « L'argent du village, placé au village au profit du village », car l'épargne est l'élément indispensable au développement de notre Caisse. Les comptes 1966, sur proposition du Conseil de surveillance, sont ensuite adoptés à l'unanimité.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une collation appréciée est servie à tous les participants, pour marquer d'une manière plus particulière ce 20e anniversaire de notre banque locale.

Ré.

FINHAUT *(VS)*

Dimanche 23 avril, la Caisse de crédit mutuel de Finhaut tenait son assemblée générale, la 40e depuis sa fondation. Pour cette raison, le lieu de réunion n'était pas le local habituel, à savoir la salle électorale, mais la spacieuse salle du Café Beau-Soleil. A cette occasion également, l'Union suisse de Saint-Gall avait délégué M. Paul Puippe, secrétaire adjoint de l'Office de revision. M. Puippe n'est pas un inconnu des raiffeisenistes de Finhaut, puisqu'il était déjà présent lors du 25e anniversaire en 1952, comme représentant de l'Union, à côté de feu son père, M. Adrien Puippe, initiateur de la fondation de la Caisse, et à l'époque, président de la Fédération des Caisses de crédit mutuel du Bas-Valais.

45 personnes étaient présentes, dont plusieurs dames. Les rapports du Comité de direction, par le président C. Lugon-Moulin et du caissier, Lubin Lonfat, donnent une vue très complète sur l'heureuse situation actuelle. Jetant un coup d'œil en arrière, ils nous font voir les débuts difficiles, puis la lente mais régulière progression, enfin la grande extension de la Caisse. Voici quelques chiffres assez éloquents par eux-mêmes :

	Société.	*Epargne* Fr.	*Bilan* Fr.
1927	19	937.—	16 903.—
1936	34	23 439.—	53 492.—
1946	51	156 114.—	229 642.—
1956	73	401 693.—	629 557.—
1966	85	1 047 287.—	1 518 219.—

Le roulement de l'exercice 1966 atteint 3 235 594 fr. et le bénéfice réalisé est de 7 748.25 fr. Pour une petite commune de montagne aux modestes ressources, on peut dire que c'est un grand succès. Des 19 membres fondateurs, 4 vétérans sont encore en vie et l'un d'eux, M. Séraphin Vouilloz, ancien membre du Conseil de

surveillance, était présent et a été salué spécialement.

La partie administrative, terminée par un intéressant rapport du Conseil de surveillance, présidé par M. Emmanuel Lonfat (vice-président de la commune), 2 membres du Comité de direction sont réélus, soit MM. Georges Vouilloz (président de la commune) et Michel Vouilloz. Le caissier Lubin Lonfat qui gère la Caisse depuis 36 ans avec une grande compétence et beaucoup de cœur a lui aussi été réélu dans sa fonction.

M. P. Puippe apporta ensuite le salut cordial de la direction de l'Union, avec des félicitations pour la bonne marche de la Caisse et la tenue exemplaire de la comptabilité. Puis il parla du rôle des Caisses Raiffeisen, des principes qui sont à la base de l'institution, de l'évolution des taux, éclairant les problèmes soulevés de sa grande expérience. Le délégué de l'Union fut fort applaudi.

Après le paiement des parts sociales, le verre de l'amitié avec une petite collation mit un point final agréable à cette belle assemblée des raiffeisenistes Fignolins.

C.

VOUVRY *(VS)*

Dans une ambiance fort sympathique s'est déroulée, à la satisfaction de tous, l'assemblée générale ordinaire des raiffeisenistes. Pouvait-il, au fait, en être autrement, compte tenu des excellents résultats enregistrés lors du bouclement du dernier exercice dont voici un bref aperçu :

	Fr.
Roulement	3 042 888.12
Nouveaux prêts	241 478.30
Bilan au 31 déc. 1966	2 189 900.15
Réserves fin 1966	78 375.05
Bénéfice	11 101.—

Sous la paternelle présidence de M. Marcel Quaglia, les tractanda de l'immuable ordre du jour ont été suivis avec un vif intérêt par les 80 sociétaires présents. Les différents rapports des présidents des Comités de direction, de surveillance, ceux de l'Office de revision de Saint-Gall et de notre très méritant caissier, M. Maurice Vuadens, respirent la confiance, soulignent le développement constant de la Caisse, ses perspectives favorables d'avenir et aussi la large audience dont elle jouit dans notre communauté rurale. Aussi, très facilement, l'unanimité est-elle acquise pour l'approbation des comptes et le renouvellement pour une nouvelle période du Comité de direction qui œuvre avec dévouement et sagesse. La distribution de l'intérêt de la part sociale, le verre de l'amitié constituent l'heureux prolongement de cette réunion, sans histoire certes, mais combien réconfortante et tout empreinte d'un authentique esprit raiffeiseniste.

P.

ORSONNENS *(FR)*

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a eu lieu le 5 mars 1967. Après les salutations d'usage, le président, M. Pie Chammartin, se plût à relever la nombeuse participation des membres.

Après l'approbation du procès-verbal rédigé à la perfection par M. Joseph Chassot, le président donna connaissance de son rapport. Il parla de la situation générale, de la hausse des taux d'intérêt, de la dépréciation de l'argent. C'est la conséquence des dépenses considérables tant de la part des particuliers que de la part des pouvoirs publics, pour l'industrialisation ou pour les routes. Il parla aussi de la situation de l'agriculture. Puis il releva la marche prospère de notre Caisse. Cette dernière dut également adapter ses taux d'intérêt à la situation générale. Le président eut une pensée toute particulière à l'adresse des nouveaux membres.

Il ressort du rapport du caissier que le nombre des membres est de 95. Il y eut 7 entrées et 2 sorties. Le résultat financier de l'exercice est bon. Les dépôts d'épargne atteignent environ 850 000 fr. en augmentation de 80 000 fr. En 10 ans l'épargne a passé de 350 000 fr. à 850 000 fr. L'ensemble des dépôts sous forme d'épargne, obligations ou comptes courants créanciers atteint 1 424 400 francs, soit 210 000 fr. de plus qu'au 31 décembre précédent.

Au cours de l'année 18 nouveaux prêts ont été accordés pour 142 000 fr. Le roulement a été de 2 019 000 fr. et le bilan atteint 1 528 000 fr. Le bénéfice est de 5 257.60 francs. Notre institution, créée il y a bientôt 40 ans est parvenue à se développer d'heureuse façon et rend de réels services.

M. Philippe Phillot rapporte au nom du Conseil de surveillance. Il déclare que les contrôles effectués ont permis de constater une tenue parfaite de la caisse et de la comptabilité. Notre mouvement est maintenant fort parce que nous sommes unis et sera fort tant que les principes Raiffeisen seront respectés. Il propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'attribuer un dividende de 5 % aux parts sociales.

C'est à l'unanimité que ces comptes sont approuvés.

Dans la discussion qui suivit, il fut encore question des taux de notre pays, comme aussi de certains cas concrets de taux usuraires appliqués par certaines banques.

Le curé de la paroisse, M. l'abbé Tinguely, releva aussi la bonne marche de notre institution et l'esprit de communauté qui y règne. C'est cet esprit qu'il faut tâcher de faire régner partout, entre gens des villes et des campagnes, entre travailleurs de la terre, des usines et des bureaux. M. le curé insista tout particulièrement sur la formation des jeunes.

G. B.

PUIDOUX *(VD)*

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Puidoux-Chexbres s'est déroulée le dimanche 9 avril, dès 13 h. 30, dans la grande salle de Puidoux-Village.

Une très forte participation, on peut même dire la presque totalité des membres était présente, ce qui démontre tout l'attachement qu'ils ont envers leur Caisse de crédit mutuel.

L'ordre du jour comprenant principalement la présentation des comptes, le rapport du Comité de direction et l'exposé du caissier ainsi que les élections statutaires n'ont donné lieu à aucune discussion, tous ces divers points ayant été admis à l'unanimité.

Des chiffres du bilan établi à fin 1966 il résulte que le bénéfice net est de 19 280.10 fr. et que les parts sociales reçoivent une bonification de 5 %. C'est une situation particulièrement saine que présente le Comité de direction qui doit être félicité de l'excellente gestion de la Caisse.

La démission irrévocable de M. Jean Chapuis-Leyvraz, après 41 ans de présence au Comité de surveillance, comme membre d'abord, comme président ensuite, est un bel exemple de fidélité à la cause Raiffeisen. Ce n'est pas sans d'unanimes regrets que M. Chapuis rentre ainsi dans le rang. Qu'il soit ici vivement remercié pour cette belle carrière.

Comme membre du Comité de surveillance il a été remplacé par M. Jean Chapuis-Chaubert, ancien municipal, de Longchamp et comme président de ce même comité, par M. Georges Sunier, industriel à Puidoux. L'assemblée ne pouvait faire un meilleur choix, nos vives félicitations à tous les deux.

Le Comité de surveillance se trouve ainsi composé de MM. Georges Sunier, président, Ami Chevalley-Rogivue, à Pauly, Ami Chevalley de la Rochettaz, à Chexbres, Paul Barbey, de Chexbres et Jean Chapuis-Chaubert, de Longchamp.

Quant au Comité de direction, il reste composé de MM. Maurice Jaunin, président, Louis Chapuis, La Meleriaz et Maurice Bovy, de Chexbres, les fonctions de caissier continuant d'être assurées par M. Louis Paley. Avec ses deux comités, la Caisse de crédit mutuel peut être assurée qu'elle continuera à maintenir la confiance de chacun des membres.

Une absence fort regrettée est celle de M. Samuel Chevalley, notre sympathique préfet, retenu par la maladie, ce tant comme membre de la Caisse que comme président des Caisses Raiffeisen vaudoises. Il peut être certain que tous les participants, sans exception ont formulé des vœux de prompt rétablissement. A très bientôt M. Chevalley.

Cette assemblée a été suivie de la projection des clichés de M. Ch. Brélaz sur un voyage effectué en Russie. M. Brélaz nous fait chaque fois d'agréables surprises. Pour un beau voyage, ce fut un beau voyage, c'est en expert que M. Brélaz observe tout ce qu'il y a d'intéressant où il est appelé, de par ses fonctions, à voyager. Il ne manque aucun détail et tout ce qu'il nous a montré était parfait. Un tout grand merci à M. Brélaz, qui sera toujours le bienvenu à Puidoux.

D. G.

LES PONTS-DE-MARTEL *(NE)*

Vendredi 3 mars 1967, à 20 h.15, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen des Ponts-de-Martel.

Une centaine de membres étaient réunis dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf.

M. Jean Zmoos, président, ouvrit la séance en rendant hommage à MM. Georges Robert, Arnold Perrin et Jean Guermann décédés durant l'année écoulée ; puis il salua la présence de nouveaux membres : MM. Jacques-André et Roger Schwab.

Après la lecture du procès-verbal par le nouveau secrétaire, M. G.-A. Nicolet, le président brossa un tableau fort intéressant et détaillé de la situation économique et s'arrêta plus longuement et avec beaucoup d'à-propos sur les deux points marquants de 1966, à savoir : l'augmentation du taux de l'intérêt et la continuelle dépréciation de notre monnaie (qu'il a qualifiée d'un mal qui ronge la moëlle de notre économie et qui nous frappe tous, jeunes, vieux, salariés, épargnants et consommateurs). Nous devons donc tous nous efforcer de résorber ce mal.

Le président a ensuite tenu à marquer les 30 ans d'existence de la Caisse en illustrant par des chiffres le développement du petit arbuste planté par les initiateurs en 1937, et qui est devenu un arbre massif et robuste.

	Bilan	*Roulement*	*Réserve*
	Fr.	Fr.	Fr.
1937	11 693	53 476	13
1947	825 156	1 588 800	15 743
1957	3 062 863	4 045 358	102 315
1967	5 255 314	7 184 895	294 157

M. Zmoos termina son rapport en remerciant les membres du Conseil de surveillance et tout spécialement Mme et M. Ulysse Benoît, les toujours si dévoués et serviables caissiers, ainsi que tous les membres.

Mme et M. Benoît présentèrent les comptes de ce 30e exercice qui laisse un bénéfice de 20 321.10 fr. Le mouvement ayant été de 7 184 894.99 francs (contre 6 171 681.14 fr. en 1965). Le bilan de 5 255 319.56 fr. (contre 5 159 960.56 fr.) La fortune de la caisse atteint 326 557.35 francs.

M. John Perret, président du Conseil de surveillance, lut son rapport du contrôle des comptes annuels et proposa à l'assemblée de donner décharge aux organes directeurs avec remerciements. Puis il passa de la partie officielle aux divertissements en projetant quelques films fort goûtés de tous.

G.-A. N.

VISSOIE *(VS)*

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Vissoie, qui groupe 170 sociétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu samedi 22 avril, à la salle communale, sous la présidence de M. Euch. Massy.

Les rapports de MM. Euch. Massy, président du Comité de direction, Hilaire Epinay du Conseil de surveillance et Francis Massy, secrétaire, donnèrent un vivant reflet de la marche de la Caisse durant l'exercice 1966.

M. Albert Florey, caissier, commente les comptes qui bouclent avec un bilan de 2 289 563 francs et un roulement de 4 045 414 fr. Le bénéfice réalisé de 7146 francs porte les réserves de cette institution à 128 563 francs.

Suite à la démission de M. G. Florey, secrétaire du Conseil de surveillance, il est fait appel à M. Marc Melly, artisan à Vissoie, pour le remplacer.

A l'issue de la partie administrative, le comité avait fait appel à M. Zimmermann, architecte cantonal, pour une conférence sur le plan d'aménagement. Ce dernier fit l'historique de l'évolution de l'idée du plan d'aménagement puis exposa les efforts du canton dans ce sens et les perspectives d'avenir.

Le traditionnel verre de l'amitié clôtura cette assemblée avant que les sociétaires ne rejoignent leurs villages respectifs.

A. F.

CORSIER *(VD)*

Réjouissante participation, une fois de plus, lors de l'assemblée générale où quelque 110 membres ont répondu à la convocation.

M. Louis Volet, président du Comité de direction, souhaite la bienvenue et adresse un message particulièrement cordial et reconnaissant à M. Paul Chaudet, ancien président de la Confédération, qui a bien voulu honorer cette séance de sa présence et parler de sa récente mission aux Indes. M. Volet regrette l'absence de M. Marcel Brunet, secrétaire, retenu par la maladie et lui souhaite ses vœux chaleureux de prompt rétablissement. A sa place, M. Emile Wagner donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, admis sans observation.

Rapport de direction

M. Louis Volet, dans un exposé fouillé et documenté, présente la situation économique actuelle, face à la fin de la haute conjoncture : on a même parlé de « crise dans divers secteurs où la concurrence a de nouveau fait jouer son rôle modérateur dans l'établissement des prix ». Le président se penche avec attention sur les graves questions d'économie générale. Il se réjouit, malgré les pessimistes, de voir que le sens de l'épargne est encore bien vivant dans nos population. Les problèmes d'investissements de toutes sortes, imposées par le développement démographique et ses conséquences sur l'ensemble ne le laissent pas indifférent. Le problème des taux retient de façon particulière le rapporteur qui expose avec pertinence l'importance de cette question à tous les échelons de la banque et notamment de la Caisse locale.

Les comités responsables de notre groupement sont heureux de pouvoir offrir des conditions qui satisfassent chacun au mieux de ses intérêts propres, et M. Volet conclut en adressant ses remerciements aux membres fidèles, à ses collègues de travail toujours disposés à étudier avec bienveillance les requêtes présentées, à M. Davel, caissier ponctuel, scrupuleux et dévoué.

Rapport du caissier

A son tour, ce dernier présente les chiffres : 194 sociétaires à fin 1966, qui valent à la Caisse un mouvement général de 4 774 932.75 fr. Le bilan se balance par 2 723 743.56 fr., avec des réserves, en fin d'opérations annuelles, de 208 336.10 fr. M. Davel commente les divers postes puis analyse le cas des emprunts et les raisons des emprunteurs. Il adresse sa gratitude à ses collaborateurs, particulièrement à MM. A. Gottraux et Ls. Pasche, fils, toujours présents dans les moments de grande presse et termine en se réjouissant du développement sans cesse croissant de la Caisse.

Rapport du Conseil de surveillance

M. René Ducret ne peut que constater, avec satisfaction, que tout est parfaitement en ordre. A côté des vérifications opérées par les comités, l'Office de revision de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a procédé lui aussi au contrôle annuel à entière satisfaction.

Les trois rapports et leurs conclusions sont admis sans observation et par acclamation.

Collation traditionnelle et généreuse, puis

Conférence de M. Paul Chaudet

Bourgeois illustre de Corsier, l'orateur retrace ce que fut le périple qu'il a accompli au début de l'année durant trois semaines dans les provinces les plus marquées de l'Inde et du Pakistan. Il définit d'abord les buts que poursuit la FAO (sous-section de l'ONU attachée aux problèmes touchant à l'agriculture et à l'économie) par laquelle il a été désigné, et dont l'un des primordiaux est celui de la faim dans le monde.

La FAO, par son action, peut à brève ou longue échéance apporter un soulagement, avec l'aide de toutes les nations, aux populations sous-développées. Accompagné de deux autres observateurs neutres, M. Chaudet a pu se rendre compte *de visu* de la misère latente des régions parcourues.

En avion, en auto, en jeep, sur les pistes brûlantes, luttant contre la chaleur, la fatigue, la passivité des organes responsables, de la population elle-même, les chinoiseries de l'administration, les délégués ont pu cotoyer et apprendre à connaître le pire de l'existence humaine. Et les exemples des conditions de vie — de survie — se suivent, dont on ne peut se faire une idée. Et le cœur se crispe à l'évocation des scènes vues lors des contrôles effectués à l'improviste dans les milieux les plus divers de cette misère.

Il serait trop long de reprendre par le détail ce que furent ces visions : ces

malheureux luttant contre la faim avec des moyens archaïques, sous un soleil de plomb, avec une nourriture équivalant au 15 % de notre minimum, avec des paies impensables, ces malheureux attendent avec fatalité la distribution de vivres qui viennent au compte-goutte... quand ils viennent ! Bref, une peinture magistrale et poignante, bien faite pour nous donner à réfléchir et si possible nous pousser à agir.

M. Chaudet montre pour terminer ce que font ou tentent de réaliser les gouvernements pour remédier à cet état de chose catastrophique, mais on a bien l'impression que seuls ,ils se sentent péniblement impuissants et dépassés. — D'où l'action de la FAO.

Chaleureusement applaudi, M. Chaudet fut remercié par M. Volet, reconnaissant au nom de tous de nous avoir montré de façon si directe quels sont nos privilèges d'hommes bien nourris.

R. B.

LE MONT-SUR-LAUSANNE *(VD)*

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel a eu lieu le vendredi 21 avril 1967, à 20 h. 30, à la salle du Conseil communal. 26 membres sont présents et 10 excusés valablement. Le président Emile Burkhalter ouvre cette 17e assemblée. Il souhaite la bienvenue à chacun. Une dame est présente, ce qui donne une note sympathique à notre séance. Un salut tout particulier aux nouveaux membres : Yvonne Friz, Marguerite Cotting, Paul Kart, Marguerite Passard, Charles Mégroz, Pierre Mégroz, Maurice Blanc, Alfred Borgeaud et André Wicky.

Après ces vœux d'usage, le secrétaire, René Lyon, donne connaissance du procès-verbal de l'assemblée de 1966, document fort complet et rédigé avec compétence par notre scribe fort apprécié.

Ce rapport est suivi de celui du caissier, André Duperret, qui s'attache à commenter chaque secteur d'activité de notre Caisse locale. Il est félicité et remercié pour son précieux travail, il a droit à toute notre gratitude.

Le Conseil de surveillance, par la voix de son distingué président Georges Auberson, donne son appréciation sur la marche et la gérance de la Caisse, il fait adopter les comptes 1966, avec remerciements au Comité de direction, ainsi qu'à notre argentier ; il se plait à relever les excellents rapports entre tous les organes dirigeants, sans oublier Saint-Gall.

Le président remercie le nouveau secrétaire, Martin Mathys qui, par sa compétence et sa jovialité nous est très précieux.

Epargne, 145 livrets ; roulement de 1 936 954.36 francs.

Bénéfice minime de 593.62 fr., dû à l'adaptation tardive des taux ; c'est fait pour le 1er janvier 1967 !

La partie administrative rapidement menée est levée et le caissier paie l'intérêt aux parts sociales.

Une collation est offerte aux membres présents à l'Auberge communale dans une très sympathique ambiance.

C'est le verre de l'amitié que l'on trinque avec son voisin de séance, aux succès de notre Caisse locale.

Souhaitons que 1967 soit une année plus clémente pour nos agriculteurs qui auront toujours une consolation.

Un poète n'a-t-il pas dit : « L'âme des paysans est une âme sereine qui vit au jour le jour dans son calme milieu ; elle a ce beau sang-froid que nul désir n'entraîne, satisfaite de tout et contente de peu. »

A l'année prochaine !

E. B.

VOLLÈGES *(VS)*

Vens, petit village de la commune de Vollèges, situé en face du Catogne, recevait ce dimanche 9 avril, les membres de la Caisse de crédit mutuel, convoqués pour l'assemblée générale ordinaire. Cette modeste Caisse rurale, fondée à Levron où elle a son siège, déploie son activité dans la circonscription communale d'où sa dénomination de « Caisse de crédit mutuel de Vollèges ».

Dans ses premières années de fondation, les assemblées annuelles avaient lieu dans le village qui l'a vu naître. Bientôt des adeptes raiffeisenistes se recrutèrent dans chaque village. Pour propager le mouvement et répandre de plus en plus l'œuvre entreprise, les dirigeants crurent utile de décentraliser parfois l'assemblée annuelle.

C'est ainsi que le président du Comité de direction, M. J. Moulin, eut la joie, en ce dimanche, de saluer les participants dans la magnifique salle jouxtant le Café de la Crevasse. Cette salle, aménagée pour la circonstance, présente un air de fête. Elle est tout de suite occupée par quelque 70 coopérateurs. Le président, après son traditionnel souhait de bienvenue, rappelle certains principes de base de l'institution, le devoir particulier de participation aux assemblées et insiste plus particulièrement sur la discrétion en ce qui concerne les affaires de la Caisse.

Après la désignation statutaire des deux scrutateurs, le secrétaire, E. Hiroz, relate dans un procès-verbal fouillé et objectif l'assemblée de 1966 à Vollèges.

Le rapport du Comité de direction commente la situation économique générale, plus spécialement le marché actuel de l'argent, d'où l'adaptation des taux nouveaux. En rappelant la délicate mission administrative, il fit allusion aux difficiles problèmes concernant l'octroi des crédits de construction.

Le caissier, J. Terrettaz, présente les comptes d'une manière qui lui est propre ; sans fatiguer l'auditoire par une longue nomenclature de chiffres. Chaque poste est étudié et commenté selon son importance. Il dit tout de même sa satisfaction pour le résultat de ce 38e exercice, duquel nous relevons :

Roulement de l'exercice	3 784 644 fr.
Bilan au 31 décemb. 1966	2 420 682 fr.
Réserve à fin 1966	91 459 fr.

Le président du Conseil de surveillance, M. L. Pellaud, dans un rapport mêlé de pointes humoristiques, évoque le travail de l'organe de contrôle qu'il dirige. Il se déclare satisfait de l'administration de la Caisse, principalement du chapitre comptable qui est du domaine du caissier. Au nom du Conseil de surveillance, il obtient tout de suite l'approbation unanime des comptes de l'exercice par l'assemblée.

L'ordre du jour prévoit la réélection d'une partie des deux comités et du caissier. Tous les titulaires sont confirmés dans leur fonction respective, seul le vice-président du Comité de direction, M. L. Terrettaz, allègue une démission irrévocable. L'assemblée unanime nomme son fils Joseph, instituteur à Levron, pour le remplacer.

La partie administrative étant liquidée, une ambiance joyeuse se manifeste, ambiance due au plaisir de se retrouver en famille raiffeiseniste, et plus spécialement au délicieux nectar offert par la Caisse.

Quelques renseignements complémentaires sont encore fournis au sujet de diverses interventions dans les propositions individuelles.

Le président remercie encore les participants pour leur attention et leur rappelle l'heure de départ du car les ramenant à leur domicile respectif.

L'assemblée est close. Vens nous a bien reçus ; nous y reviendrons !

J. M.

BAGNES *(VS)*

Le dimanche 2 avril, à Châble, salle Concordia, s'est tenue la 44e assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Bagnes. Le repas, la distribution de l'intérêt des parts sociales autant que le caractère populaire de la réunion y assurent régulièrement une nombreuse participation des sociétaires. Sur 479, plus de la moitié sont présents.

M. Pierre Deslarzes, président du Comité de direction, a le plaisir de saluer quelques personnalités, dont son prédécesseur, M. Emile Bruchez, rentré maintenant dans le rang. Il excuse l'absence des collègues Joseph Magnin et Emile Troillet, ainsi que du président cantonal Zufferey, retenu à Ayent.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par M. Paul Corthay, en remplacement de M. Emile Troillet.

Le rapport présidentiel relève que le nombre des sociétaires a augmenté de 5 unités, bien qu'il y ait eu 5 décès à déplorer, dont celui de Maurice Angelin-Luisier, de Sarreyer, membre fondateur et longtemps membre du comité. Il souligne une fois de plus l'heureuse conjoncture économique créée à Bagnes par les aménagements hydro-électriques et le développement touristique. La population de la commune, tombée à 3600 habitants en 1950, est remonté à 4300 en 1960, rejoignant ainsi le chiffre de 1860.

Dans le domaine monétaire et malgré la tendance inflationiste persistante, M. Deslarzes encourage l'épargne, relevant que le taux d'intérêt a, lui, tendance à la hausse. L'épargne d'ailleurs, est le chemin qui rend possible de futurs investissements.

Ce thème sera repris par le caissier, M. Angelin Besse, dans ses commentaires de l'exercice comptable. Une fois de plus aussi, M. Besse dresse une mise en garde contre les achats à tempérament. Puis il commente les principaux postes des comptes 1966 que les sociétaires ont reçus.

Roulement de caisse : 10 383 000 fr. (chiffres ronds) aux entrées et autant aux sorties.

Le bilan au 31 décembre 1966 s'équilibre par 8 millions de fr., avec 252 385.50 francs au fonds de réserve. Le montant des impôts payés à la commune s'élève à 3000 francs.

M. Marc Deslarzes, président du Comité de surveillance, soumet la gestion à l'approbation de l'assemblée, puis MM. les curés de Bagnes et de Verbier, ainsi que M. Théophile Fellay, président de commune, diront leur sympathie aux raiffeisenistes en dégageant brièvement le sens et la raison d'être du groupement.

M. Jean Vallat

Le conférencier du jour est M. Jean Vallat, ingénieur agronome et créateur de la « vulgarisation agricole romande », que M. Pierre Deslarzes présente comme un vrai Bagnard d'adoption. Tout à l'heure, M. le rév. doyen Ducrey n'a point caché sa joie de le savoir fraîchement nommé à l'Ecole polytechnique fédérale en qualité de professeur ordinaire d'économie rurale.

Fort applaudi, M. Vallat dit que les nouvelles fonctions qu'il vient en effet d'inaugurer à Zurich ne pouvaient l'empêcher de donner suite à l'invitation des raiffeisenistes de Bagnes puisque l'an passé, il avait dû déclarer forfait pour raison de santé.

A l'aide de tableaux et de graphiques, il va se livrer à une analyse précise des processus économiques nous régissant. Il définit le rôle de l'épargne et de l'investissement, dévoile les mécanismes monétaires en période inflationniste.

Il faut épargner pour investir, car la monnaie n'est qu'un bon d'achat. L'épargne la mieux utilisée est celle qui permet de travailler. Elle n'est pas un but en soi : il faut vivre d'abord. Le caractère provisoire de l'épargne apparaît surtout lorsque l'argent se dévalue. Le gain s'annule lorsque le taux de dévaluation rejoint le taux de l'intérêt. Les économistes admettent qu'un 2 ou 3 % de dévaluation devient un accélérateur du développement. Une inflation modérée est une sorte de concordat entre les forces régissant l'économie d'un pays. Il y a rupture d'équilibre, voire faillite et spoliation si le phénomène s'accentue.

Pour un Etat, la base solide de la monnaie demeure sa réserve d'or. Mais les Etats-Unis et la zone dollar tendent à construire leur économie et leur hégémonie sur de nouveaux éléments, contestés entre autres par le Gouvernement français.

M. Vallat brosse une esquisse du néo-colonialisme de cette deuxième moitié du siècle.

Revenant au fait local, il considère qu'une Caisse Raiffeisen est pour une vallée un élément d'indépendance économique ainsi qu'un régulateur de développement. Il situe entre 4 et 5 millions de francs le potentiel annuel d'épargne pour Bagnes. La Caisse Raiffeisen en contrôle environ le quart.

Il faut probablement penser que dans ses données le conférencier n'a pas fait entrer la station de Verbier, aux dimensions financières exceptionnelles et extrapolaires. Il démontre enfin que les emprunts à long terme, malgré l'inflation, sont toujours onéreux et que rien n'est aussi capricieux que le taux d'intérêt.

Dans le même ordre d'idées, M. Pierre Deslarzes rappelle que « la dette la moins chère est celle que l'on rembourse ». Il remercie M. Vallat et lui présente les compliments et les vœux de la grande famille raiffeiseniste de Bagnes, qui va regagner les villages après une séance bien dirigée et qui eut le mérite de n'être point trop longue. *F.*

VILLENEUVE *(VD)*

La 21e assemblée générale de cette importante Caisse a réuni 90 membres, sous la présidence de M. Louis Culand, municipal, qui a salué la présence de M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux et président de la Fédération vaudoise, de M. Jules Fauquex, ancien président, et de M. A. Indermühle, membre du comité jusqu'à l'année dernière.

Après la désignation des scrutateurs et l'adoption du procès-verbal de la 20e assemblée, M. Culand a présenté son rapport. L'année 1966, marquée par une nouvelle dépréciation de 4 % de notre franc suisse, a vu aussi une hausse constante des taux d'intérêt. Seuls un renforcement de l'esprit d'économie et une limitation des dépenses tant privées que publiques peuvent sauvegarder la valeur de notre monnaie. Mais notre Caisse a bien dû, malgré elle, adapter ses taux tant débiteurs que créanciers aux valeurs du jour, tant pour lutter contre la concurrence que pour nous permettre, par la création des fonds propres, de renforcer notre institution.

De l'exposé du caissier, nous retiendrons les chiffres suivants : l'épargne s'inscrit pour 3 132 800 fr. au bilan (augmentation de 211 200 fr.), les obligations pour 846 000 fr. (augmentation de 38 000 fr.) et le chiffre total du bilan atteint près de 4 700 000 francs Le roulement a été de 8 213 150 fr. et le fonds de réserve atteint 92 843.39 fr. après inscription du bénéfice de 8 255.24 fr. On peut donc dire que, malgré la concurrence des grandes

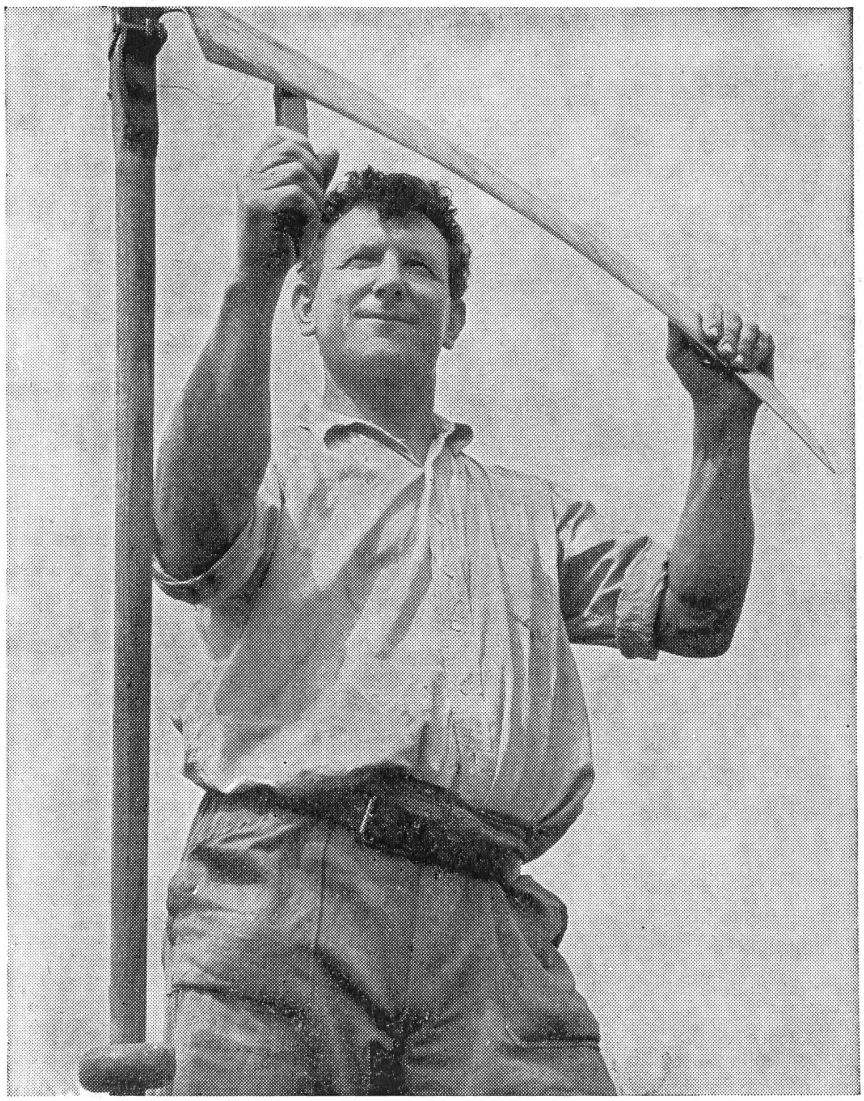

banques installées sur la place, le développement de notre Caisse est réjouissant.

M. Georges Bertholet, au nom du Conseil de surveillance, parle avec satisfaction de la gestion et de la comptabilité soumises à leur contrôle. Il a des paroles de remerciements pour le dévoué caissier, M. Emile Volet, et pour les membres du Comité de direction. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité et sans discussion.

Le président donne ensuite la parole à M. Chevalley, qui commence par féliciter la Caisse pour ses excellents résultats. Il rompt une nouvelle lance en faveur de la création de nouvelles Caisses dans le canton de Vaud, qui ne vient qu'au 7e rang en Suisse pour le nombre de celles-ci. Il est heureux de saluer la création, ces dernières années, des Caisses de Noville, Roche et Yvorne, ce qui prouve que, dans la basse plaine du Rhône, on a le sens de la coopération. Puis M. Chevalley parle des services rendus par l'Union qui siège à Saint-Gall, auquel on a toujours intérêt à s'adresser pour tous les problèmes locaux. L'orateur rappelle ensuite les principes raiffeisenistes qui sont toujours à la base de nos succès, et que des experts de pays étrangers viennent étudier chez nous. Sans luxe tapageur, sans guichet de marbre, sans publicité coûteuse, mais avec le travail bénévole des membres de l'administration, le caissier étant lui-même le plus souvent modestement rétribué, nos caisses sont à même d'offrir des taux créanciers à peine supérieurs aux taux débiteurs, et ceci dans l'intérêt bien compris de tous. M. Chevalley est confiant dans l'avenir des Caisses de crédit mutuel, qui ont déjà rendu tant de services et sont prêtes à faire toujours mieux.

Chaleureusement applaudi et remercié par le président, l'exposé de M. Chevalley met le point final à cette assemblée qui s'achève autour de la traditionnelle verrée offerte par la Caisse. *R. V.*

ÉVOLÈNE *(VS)*

Le 28 mai, la Caisse de crédit mutuel d'Evolène, système Raiffeisen, a tenu son assemblée annuelle à la salle paroissiale.

Cette œuvre économique de première importance pour les intérêts de la population d'Evolène marque son plein épanouissement. La prudence, la droiture, la vigilance de ses dirigeants durant 42 ans ont conquis la confiance des gens.

M. Jean Métrailler, juge, président de la Caisse, ouvre la séance, salue les nombreux participants, rappelle aux sociétaires leurs obligations statutaires et légales, les invite à demander renseignements sur tous les points qui resteraient obscurs dans la gestion de l'année écoulée, à exprimer leurs vœux et leurs critiques, à aider les dirigeants dans leur mission toujours plus vaste.

Puis il passe à M. Léon Gaspoz, instituteur, président du Conseil de surveillance, la tâche de diriger les débats.

De fort délicates précautions oratoires introduisent la séance bien préparée. Sont expédiées d'abord les petites affaires du procès-verbal. Puis les rapports se suivent, excellents, dans une bonne diction, une présentation distinguée.

Celui du secrétaire Henri Pannatier : il reproduit point par point l'assemblée de l'année dernière.

Celui du président du Comité de direction : il relate les faits importants qui ont pu influer sur la vie de notre institution.

Celui du Conseil de surveillance : il indique les points précis qui ont fait l'objet des contrôles et sur lesquels il exprime sa complète satisfaction.

Celui du caissier, M. Maurice Fauchère : il détaille, puis il synthétise les mouvements des divers groupes de comptes qui ont marqué la vie de la Caisse durant l'année 1966. Nous sommes 226 sociétaitaires. En arrondissant les chiffres, pour nous contenter d'une approximation générale, il y a 668 carnets d'épargne, qui représentent 2 100 000 fr. d'économies sur lesquels on compte 100 000 fr. d'accroissement dans l'année ; un bilan de 2,75 millions de fr. ; un mouvement de fonds de 4 millions, en 1271 opérations.

Année faste pour la Caisse, journée faste pour les dirigeants, qui ont encaissé — de bonne grâce — décharge pour leur activité, reconnaissance verbale et force acclamations.

Puis M. L. Gaspoz salue M. le recteur Crettol, conférencier du jour, comme journaliste, comme défenseur des bonnes traditions valaisannes dans les us et coutumes, les constructions, les costumes, les vieux parlers, comme un ami d'Evolène fervent et dévoué depuis bientôt trente ans.

M. Crettol expose tant de raisons, pour Evolène, de s'intéresser au tourisme.

Contrairement à la stabilité d'autrefois, nous vivons dans la bougeotte. Le tourisme moderne est ambulant. La population toujours plus dense des grandes agglomérations urbaines éprouve le besoin, de plus en plus accentué et généralisé, de s'évader de l'air pollué, du complexe de contrainte qu'elle doit subir dans la grande ville, lieu qui lui est imposé pour ses études ou pour sa profession.

La nature nous a donné des sites incomparables. Evolène possède des richesses uniques dans ses constructions, ses traditions, ses alpages, son genre de vie, son costume féminin, le plus beau de la Suisse. Ces richesses, il faut les mettre en valeur, ne point les laisser tomber.

Les gens du dehors ont besoin de trouver du primitif, du simple, de l'inédit, du naturel. Evolène en possède.

Pour nos amis — ne les appelons plus des étrangers — pour nos amis soyons accueillants. Offrons des logis confortables,

Demandons des prix raisonnables,
De tout, soyons charitables.

A. Maistre.

BROT-PLAMBOZ *(NE)*

Samedi 18 mars 1967, à 20 h. 30, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Brot-Plamboz étaient réunis en assemblée générale ordinaire pour clôturer le 30e exercice, au Restaurant des Petits-Ponts. Près de 50 membres sur 65 avaient répondu à la convocation.

M. Albert Robert, président, salua les membres en les remerciant d'avoir répondu si nombreux.

Après lecture du procès-verbal par M. Pierre Zmoos, secrétaire, le président du Comité de direction releva la situation financière sur un plan général. Il fit part des mutations survenues dans notre coopérative dues à quelques départs et décès. Il releva particulièrement la nécessité qui fut imposée aux membres des comités de relever les taux d'intérêt. Il adressa de sincères remerciements à la caissière, à ses collaborateurs, ainsi qu'à tous les membres, pour la confiance qu'ils témoignent à notre institution.

A son tour, Mme Daisy Monnet, caissière, présenta le bilan clôturant ce 30e exercice et qui se monte à 1 527 506.18 fr., soit une augmentation de 123 000 fr. Nos avoirs à terme à l'Union se montent à 270 000 fr. ; notre compte à vue est de quelque 57 000 fr. plus élevé que l'année dernière. 3 nouveaux prêts ont été accordés en première hypothèque, soit pour 175 000 fr., ce qui monte les prêts hypothécaires à 1 024 694.65 fr. Les obligations sont en augmentation de 63 500 fr. L'épargne a enregistré un excédent de 70 000 fr. sur 275 livrets, ce qui donne la coquette somme de 1 147 622.60 fr. (augmentation de 14 livrets). Le bénéfice de 1752.80 fr. a été versé au fond de réserve qui se monte à 72 438.78 fr. Le mouvement général atteint le chiffre de 2 186 344.93 fr.

La caissière remercia les épargnants de leur confiance témoignée. Quant aux débiteurs, ils sont à féliciter puisqu'il n'y a pas d'intérêts impayés.

Ensuite, M. Henri Maire, vice-président du Conseil de surveillance, renseigna les membres quant à la tenue de la comptabilité, des quittances, et certifia que tout était exact et correct. Les contrôles effectués ont révélé la bienfacture des comptes; ce qu'à d'ailleurs nettement confirmé le rapport de revision de l'Union de Saint-Gall. M. Maire demanda d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes dirigeants, ce que l'assemblée accepta à l'unanimité.

Pour remplacer M. Robert Dumant, décédé, M. Robert, président, proposa à l'assemblée de nommer M. Maurice Jeanneret. Après quelques commentaires, ce dernier fut élu à l'unanimité président du Conseil de surveillance.

Après distribution de l'intérêt de la part sociale, chacun fut invité à la collation. Après s'être bien restauré, chacun se mit à tourner quelques belles valses au son de l'accordéon, pour terminer cette belle manifestation. *R. M.*

Impression : Imprimerie Favre & Favre S. A., 1020 Renens • Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 centimes • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 6 francs. Abonnements facultatifs : 4 francs. Abonnements privés : 7 francs.